

## Dossier de demande de permis de construire

# Projet de centrale photovoltaïque au sol

## L'installation

Une **centrale photovoltaïque au sol** s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de production d'énergie verte

## L'emplacement

Lieu-dit Conzais  
35390 Grand-Fougeray  
ILLE-ET-VILAINE - BRETAGNE

## L'équipe

### Maître d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : [anne-caroline.demoulins@tse.  
energy](mailto:anne-caroline.demoulins@tse.energy)

### Architecte

Bruno BERTRAND  
7 rue des Carmes  
82000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Mail : [arb2.82@gmail.com](mailto:arb2.82@gmail.com)



# Sommaire

## Que trouverez-vous dans ce dossier ?

### PC1 : Plan de situation du terrain

- PC1.1 : Plan de situation
- PC1.2 : Plan de situation - Emprise foncière

### PC2 : Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier

Art. R 431-9 du code de l'urbanisme

- PC2.1 : Plan de masse - Format A1 (joint en annexe)
- PC2.2 : Plan de masse - Projet sur l'ensemble de l'emprise foncière
- PC2.3 : Plan de masse - Entrée 1 - Poste de livraison - Citerne 1
- PC2.4 : Plan de masse - Entrée 2 - Local de maintenance - Citerne 2
- PC2.5 : Plan de masse - Entrée 3 - Poste de transformation 2
- PC2.6 : Plan de masse - Poste de transformation 1

### PC3 : Plan en coupe du terrain et de la construction

Art. R 431-10 b du code de l'urbanisme

- PC3.1 : Coupe du terrain AA - Etat des lieux et projet
- PC3.2 : Coupe du terrain BB - Etat des lieux et projet
- PC3.3 : Coupe du terrain CC - Etat des lieux et projet
- PC3.4 : Coupe du terrain DD - Etat des lieux et projet
- PC3.5 : Coupe du terrain EE - Etat des lieux et projet
- PC3.6 : Schéma de principe des panneaux solaires

### PC4 : Notice décrivant le terrain et présentant le projet

- PC4 : Notice descriptive

### PC5. Plan des façades et des toitures

- PC5.1 : Plan des façades et des toitures - Façades du poste de livraison
- PC5.2 : Plan des façades et des toitures - Plan, toiture et coupe du poste de livraison
- PC5.3 : Plan des façades et des toitures - Façades des postes de transformation
- PC5.4 : Plan des façades et des toitures - Plan, toiture et coupe des postes de transformation
- PC5.5 : Plan des façades et des toitures - Façades du local de maintenance
- PC5.6 : Plan des façades et des toitures - Plan, toiture et coupe du local de maintenance

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : [anne-caroline.demoulins@tse.energy](mailto:anne-caroline.demoulins@tse.energy)

**tse**  
ÉNERGIE DE CONFIANCE

**AR**  
**2B**

**Bruno BERTRAND**

ARCHITECTE DPLG

7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : [Ar2b.82@gmail.com](mailto:Ar2b.82@gmail.com)  
N° Ordre : 075321

### PC5.7 : Plan des façades et des toitures - Portails et clôture

### PC5.8 : Plan des façades et des toitures - Citerne

### PC6 : Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

#### PC6 : Insertion du projet dans son environnement proche

### PC7 : Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

Art. R 431-10 d du code de l'urbanisme

#### PC7 : Terrain dans l'environnement proche

### PC8 : Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement lointain

Art. R 431-10 d du code de l'urbanisme

#### PC8 : Terrain dans l'environnement lointain

### PC11 : L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude

Art. R 431-16 a du code de l'urbanisme

#### PC11 : Etude d'impact

### A1 : Plan de masse des constructions à démolir

#### Plan de masse du bâtiment à démolir

### A2 : Photographie du ou des bâtiments à démolir

#### Photographie du bâtiment à démolir

### Annexe n° 1

#### Plan de masse en format A1

### Annexe n° 2

#### Comité de projet

# Avant de commencer...

## Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : [anne-caroline.demoulins@tse.energy](mailto:anne-caroline.demoulins@tse.energy)

**tse**  
ÉNERGIE DE CONFIANCE

**AR**  
**2B**

**Bruno BERTRAND**

ARCHITECTE DPLG

7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : [Ar2b.82@gmail.com](mailto:Ar2b.82@gmail.com)  
N° Ordre : 075321

→ Que faisons-nous pour mériter la confiance des pouvoirs publics et de la population ?

## ✓ Français et indépendant

TSE a été cofondé en 2016 par Mathieu Debonnet (Altus) et Pierre-Yves Lambert (Emeraude), pionniers du secteur solaire depuis 2008. Nous avons fait le choix de nous développer exclusivement sur le territoire national. **Nos actionnaires, exclusivement français, allient intérêts publics** – BPI France – et privés – Crédit agricole, Eurazeo, Altus, Emeraude, Solais, Valfidus.

## ✓ Engagé

Née de la volonté d'agir en faveur du climat et de l'environnement, **TSE est, par nature, une entreprise responsable et engagée.** Notre objet est de **fournir de l'énergie verte, décarbonée, illimitée, locale.** Nous nous sommes dotés, grâce à notre direction de la biodiversité, d'une stratégie ad hoc qui nous impose la mesure à échéance régulière de notre empreinte biodiversité (GBS), d'éviter systématiquement les zones à enjeu écologique majeur et de mettre en œuvre des mesures d'ERC à forte plus-value.

Par ailleurs, nous avons fait le **choix stratégique de privilégier les fournisseurs français et européens** et sommes parties prenantes de la gigafactory Holosolis de production de panneaux solaires (Moselle).

## ✓ Local

**Nos 15 bureaux déployés dans tout le pays nous permettent d'être au plus près des attentes locales.** Nous avons à cœur d'aider chaque territoire à maîtriser son destin et portons la promesse de proposer des solutions concrètes, personnalisées, afin de **répondre aux besoins de chaque territoire.** L'ensemble des parties-prenantes n'aura qu'un seul interlocuteur, TSE, pendant toute la durée de vie du projet.

## ✓ Une électricité verte, durable et sociétale

Un projet de centrale photovoltaïque permet de valoriser de façon vertueuse un terrain dégradé, ou à faible potentiel économique, s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de production d'énergie verte:

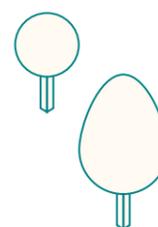
- ✓ Valorisation des fonciers dégradés ou délaissés
- ✓ Engagement en faveur de la transition énergétique des territoires
- ✓ Développement des énergies renouvelables
- ✓ Sécurisation des approvisionnements énergétiques et retombées fiscales pour le territoire

## ✓ Solide

**TSE, parce qu'il est un acteur engagé, propose d'ores et déjà des solutions opérationnelles et en exploitation.** Nous disposons ainsi de 2,5GW en cours de développement et 321MW opérationnel ou en construction. **Nous avons construit la 2ème plus grande centrale solaire en France, à Marville.** En 2023, nous avons levé 160 millions d'euros en capital et sommes fiers d'avoir désormais des actionnaires comme BPI France, Eurazeo, le Crédit agricole, qui nous ont fait confiance et participent de notre aventure humaine et industrielle. Notre parc en exploitation représente l'équivalent de la consommation électrique d'environ 155 000 habitants.

## ✓ Conforme par nature

**Nos engagements, nos valeurs nous portent naturellement à travailler avec l'ensemble des acteurs locaux pour coconstruire des solutions conformes et adaptées à chaque territoire.**



# PC 1.1

Plan de situation

## Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : [anne-caroline.demoulins@tse.energy](mailto:anne-caroline.demoulins@tse.energy)



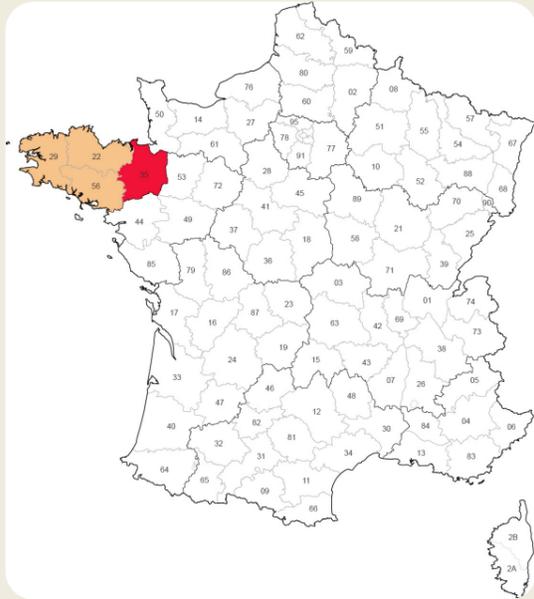
Bruno BERTRAND

ARCHITECTE DPLG

7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : [Ar2b.82@gmail.com](mailto:Ar2b.82@gmail.com)  
N° Ordre : 075321



Région Bretagne



Département de l'Ille-et-Vilaine



Zoom du projet



Commune de Grand-Fougeray

# PC 1.2

Plan de situation  
Emprise foncière

## Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : [anne-caroline.demoulins@tse.energy](mailto:anne-caroline.demoulins@tse.energy)



**Bruno BERTRAND**

ARCHITECTE DPLG

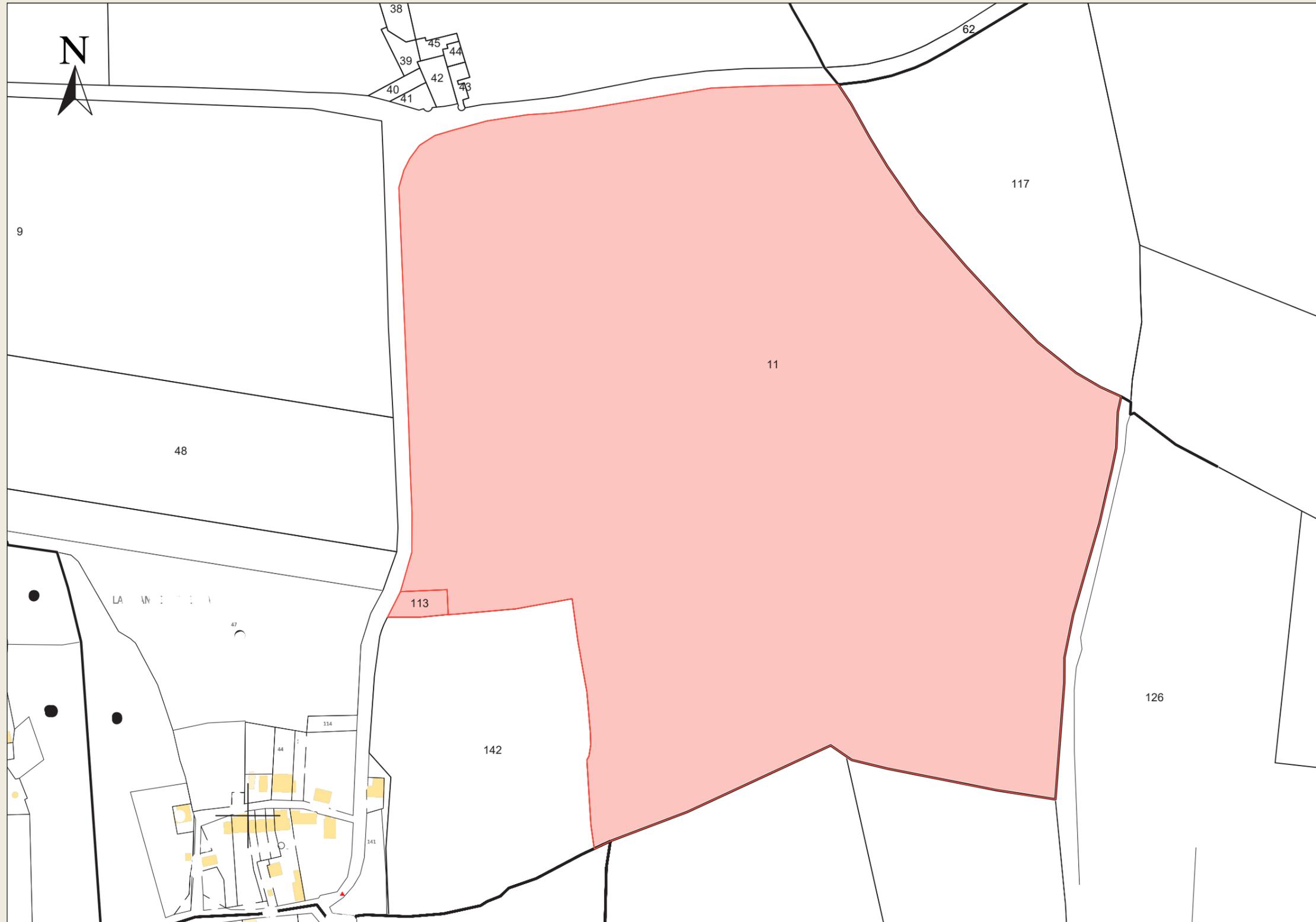
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : [Ar2b.82@gmail.com](mailto:Ar2b.82@gmail.com)  
N° Ordre : 075321

## Légende

 Emprise foncière



# PC 2.1

Plan de situation

## Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : [anne-caroline.demoulins@tse.energy](mailto:anne-caroline.demoulins@tse.energy)

**tse**  
ÉNERGIE DE CONFIANCE

**AR**  
**2B**

**Bruno BERTRAND**

ARCHITECTE DPLG

7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : [Ar2b.82@gmail.com](mailto:Ar2b.82@gmail.com)  
N° Ordre : 075321

Retrouvez le plan de masse 1/1500 en format A1 en annexe



# PC 2.3

## Plan de masse

### Entrée 1 - Poste de livraison - Citerne 1



Bruno BERTRAND

ARCHITECTE DPLG

7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

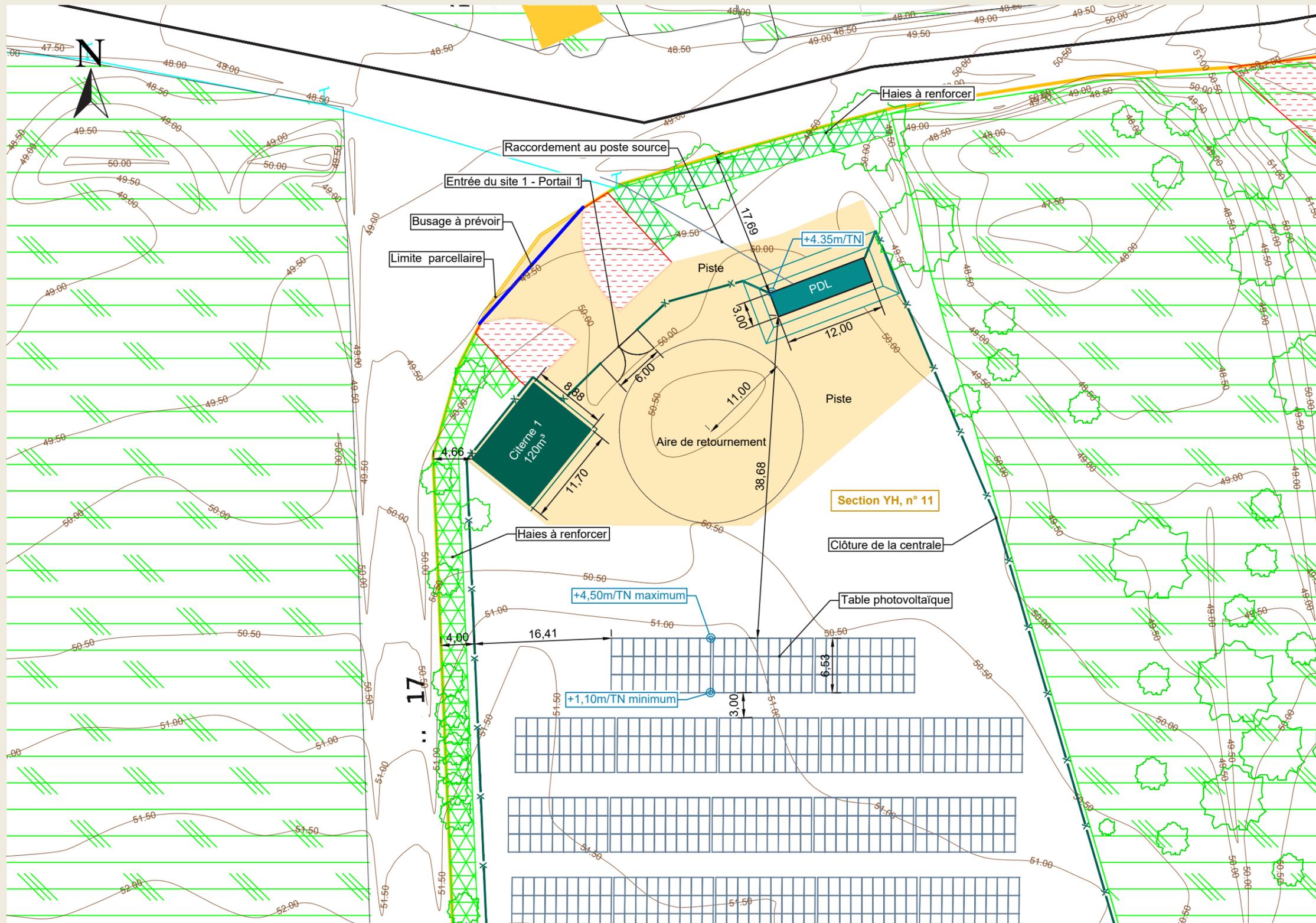
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



### Légende

#### Limites

- Clôture
- Courbes de niveaux
- Parcelles cadastrales projet

#### Structure

- Portail
- Panneaux photovoltaïques
- Raccordement au poste source
- Citerne
- Poste de livraison (PDL)

#### Implantations

- Piste
- Obligations légales de débroussaillage
- Arbres conservés
- Zone agricole
- Buse de rejet
- Haie à renforcer

Echelle 1/500

# PC 2.4

## Plan de masse

### Entrée 2 - Local de Maintenance - Citerne 2



Bruno BERTRAND

ARCHITECTE DPLG

7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

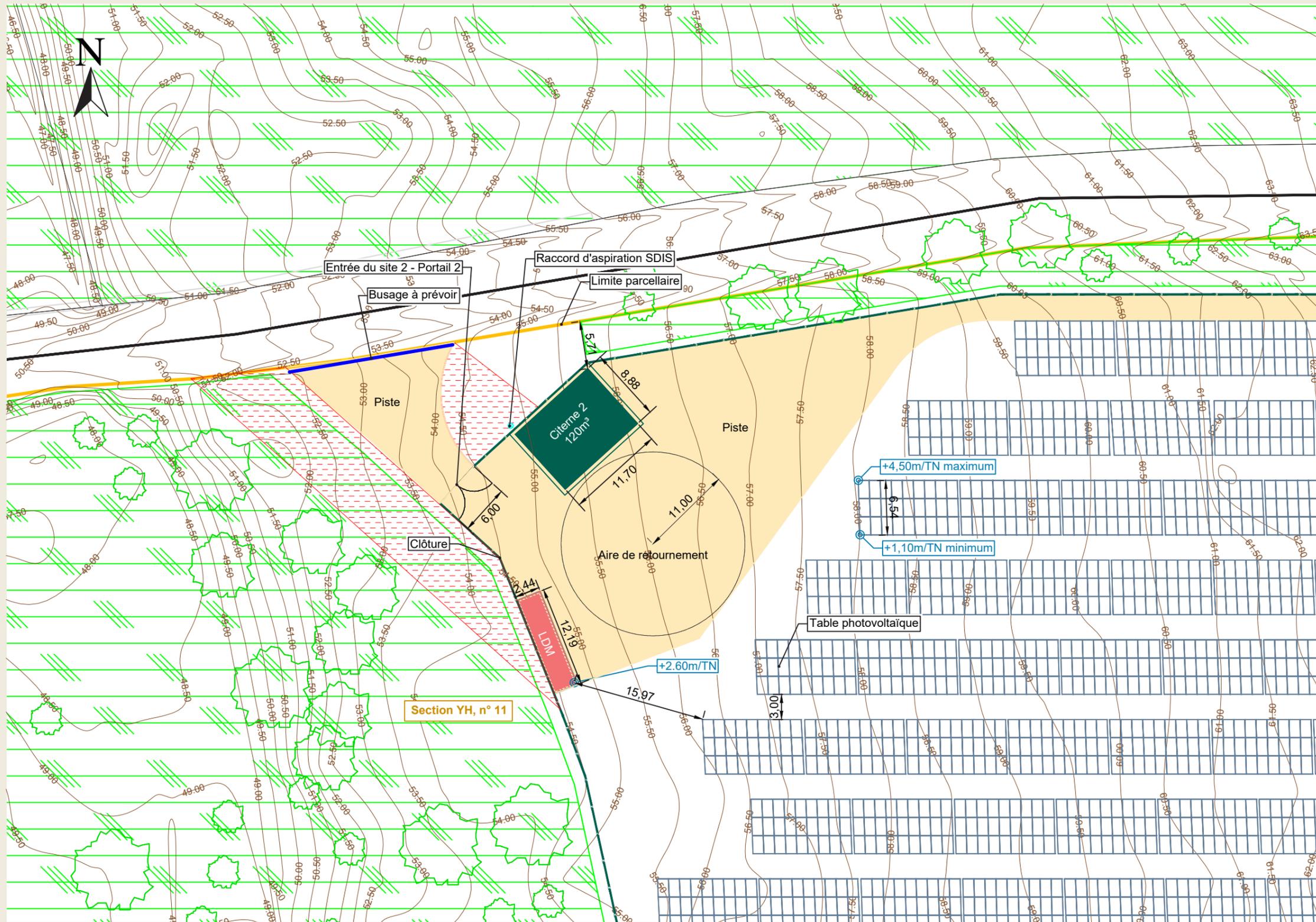
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : Ar2b@gmail.com  
N° Ordre : 075321

Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



### Légende

#### Limites

- Clôture
- Courbes de niveaux
- Parcelles cadastrales projet

#### Structure

- Portail
- Panneaux photovoltaïques
- Citerne
- Local de maintenance (LDM)

#### Implantations

- Piste
- Obligations légales de débroussaillage
- Arbres conservés
- Zone agricole
- Buse de rejet

Echelle 1/500



# PC 2.6

Plan de masse

Poste de transformation 1



Bruno BERTRAND

ARCHITECTE DPLG

7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

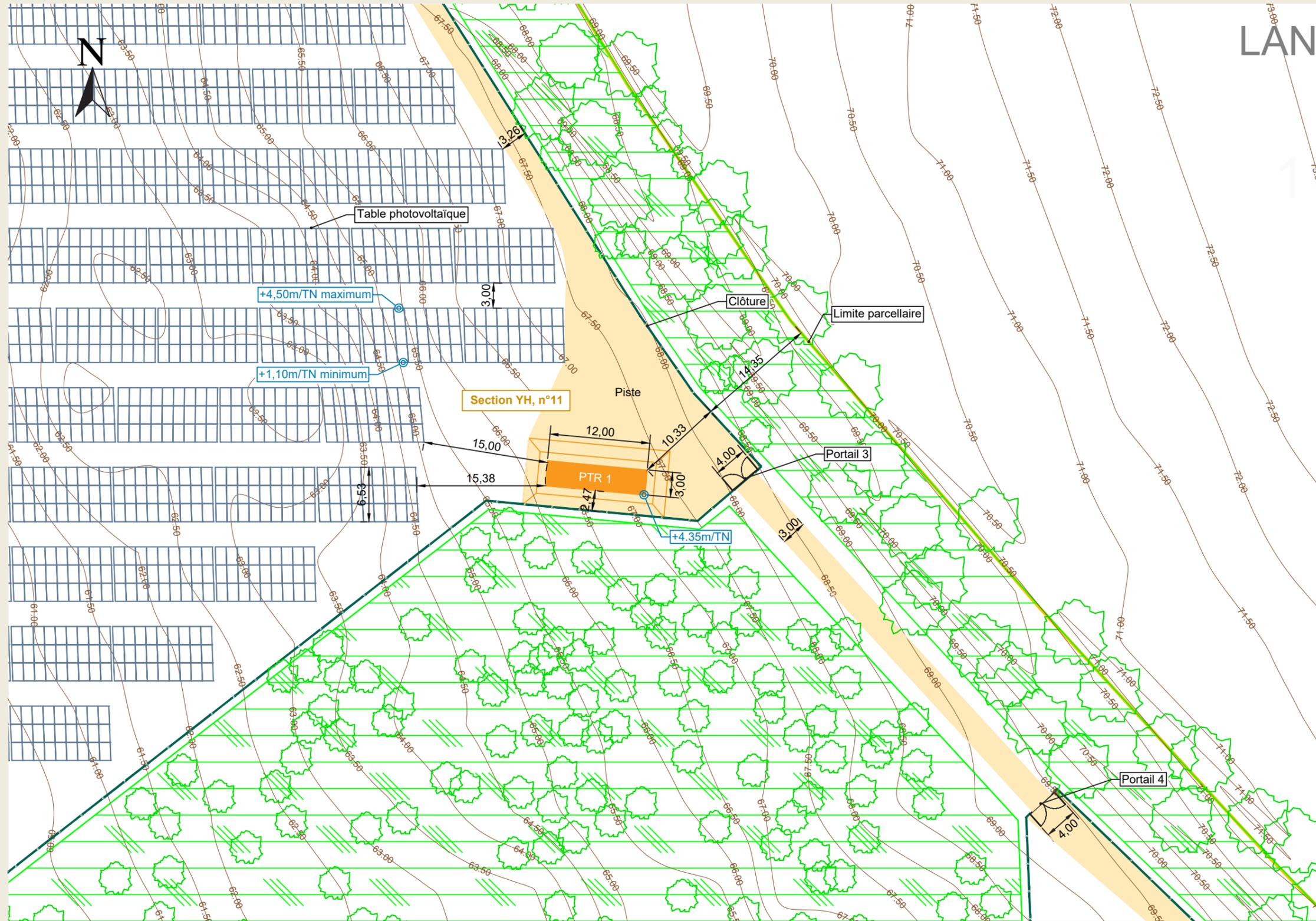
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



### Légende

#### Limites

- Clôture
- Courbes de niveaux
- Parcelles cadastrales projet

#### Structure

- Portail
- Panneaux photovoltaïques
- Poste de transformation (PTR)

#### Implantations

- Piste
- Arbres conservés
- Zone agricole

Echelle 1/500

# PC 3.1

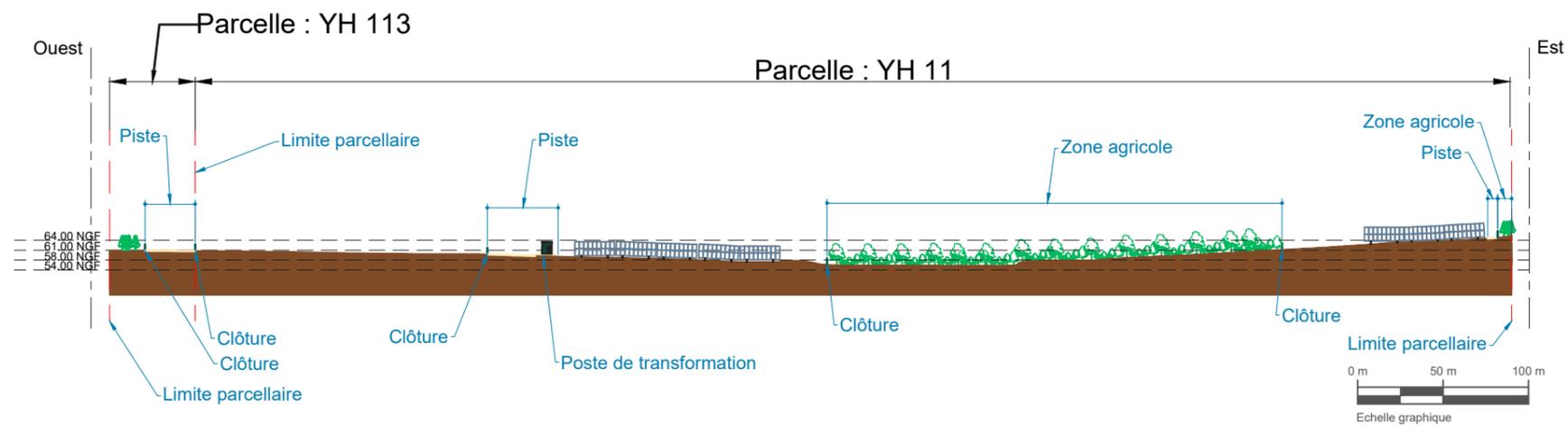
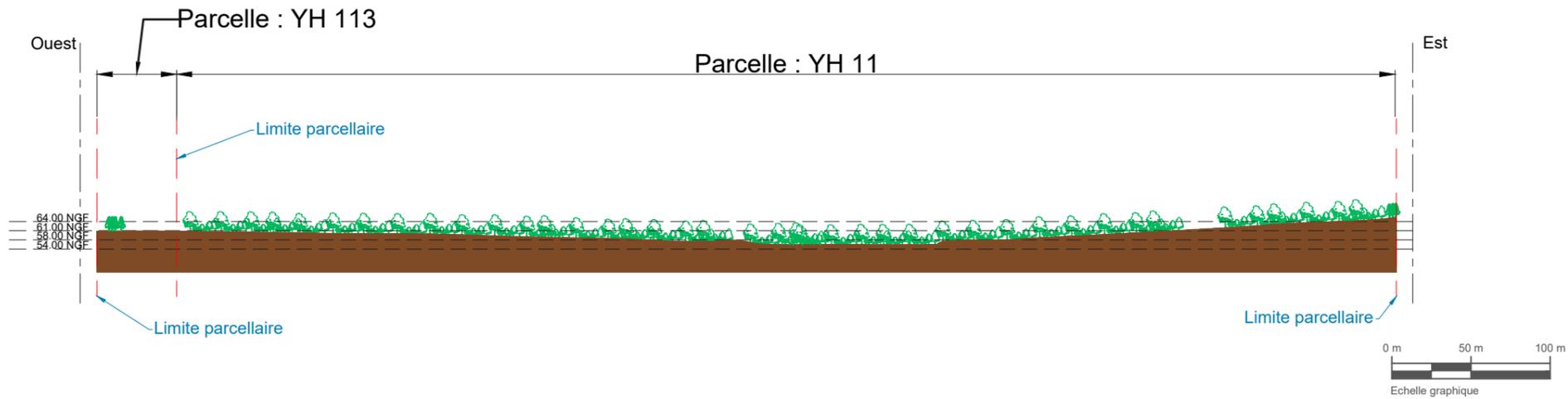
## Plan en coupe du terrain et de la construction Coupe du terrain AA - Etat des lieux et projet

**AR 2B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N°Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



# PC 3.2

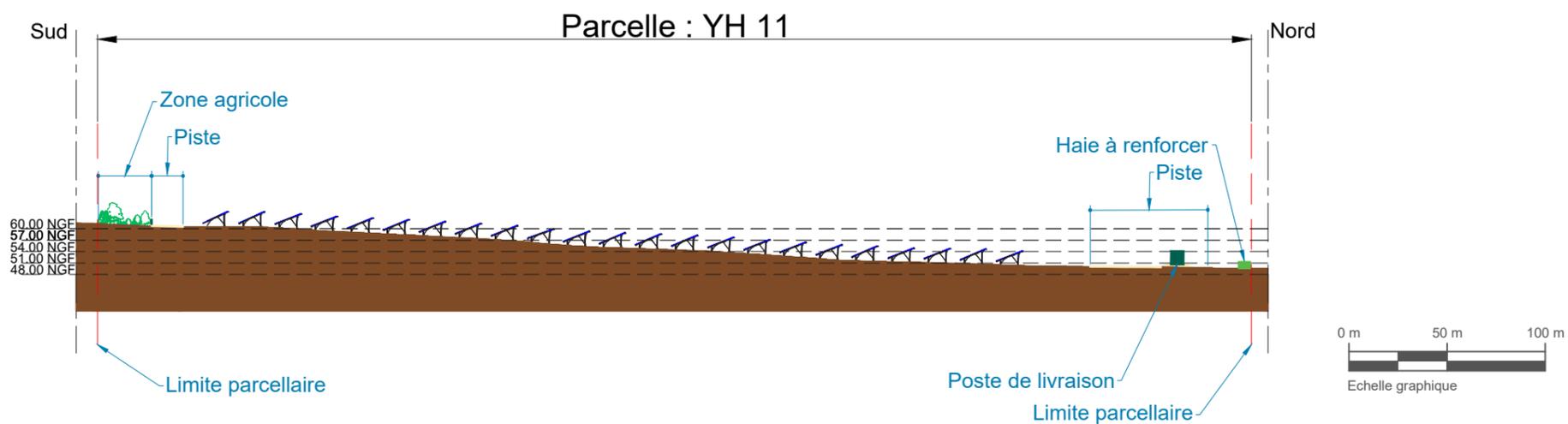
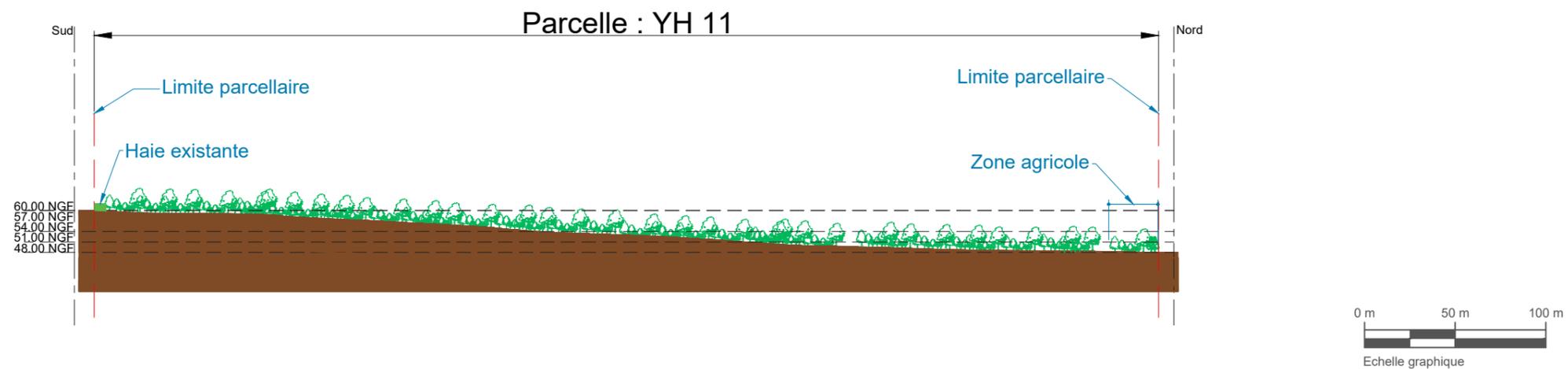
## Plan en coupe du terrain et de la construction Coupe du terrain BB - Etat des lieux et projet

**AR  
2B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N°Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



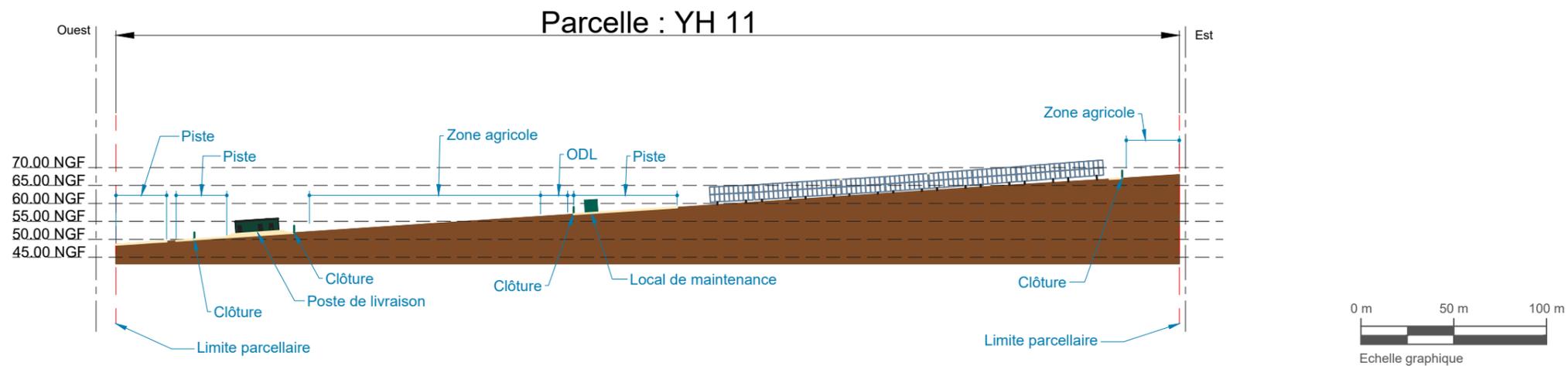
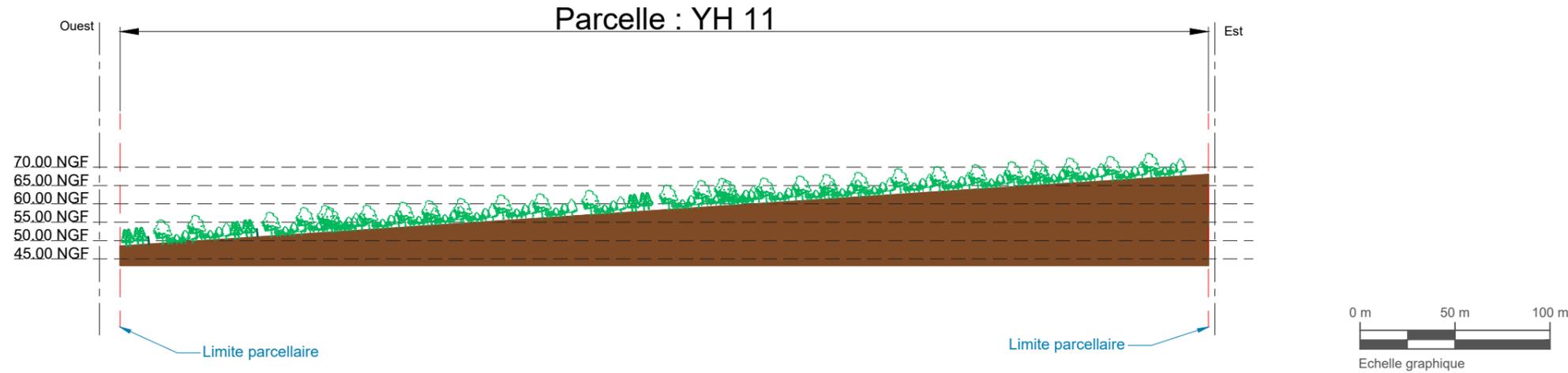
# PC 3.3

## Plan en coupe du terrain et de la construction Coupe du terrain CC - Etat des lieux et projet

**AR 2B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N°Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



# PC 3.4

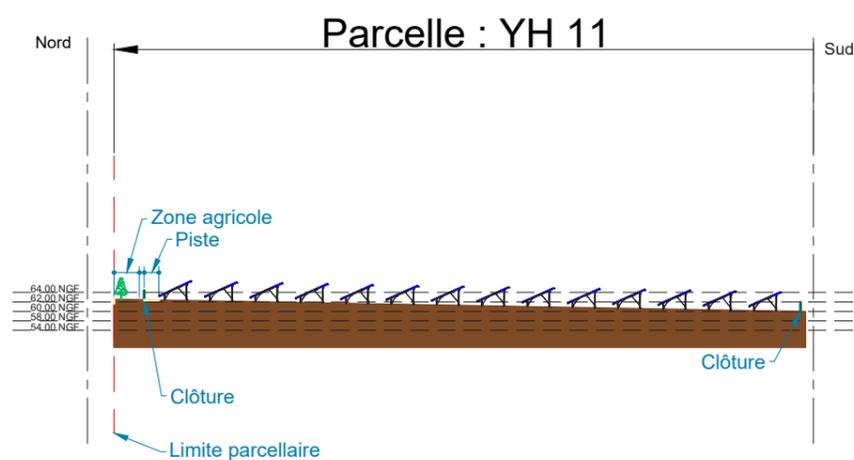
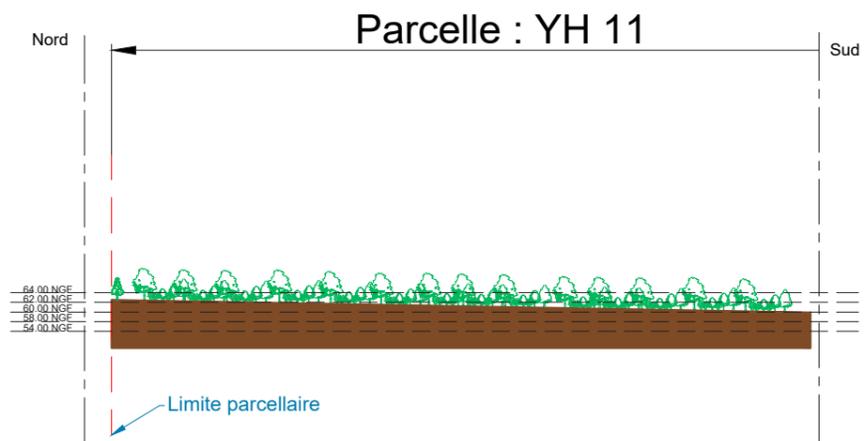
Plan en coupe du terrain et de la construction  
Coupe du terrain DD - Etat des lieux et projet

**AR 2B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N°Ordre : 075321

## Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



# PC 3.5

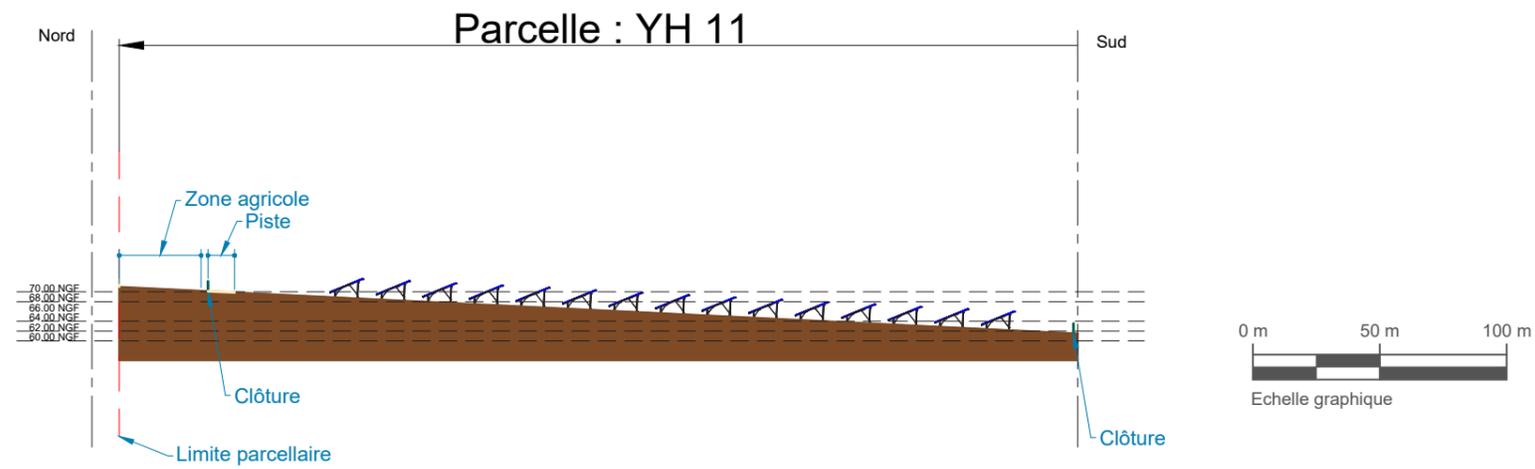
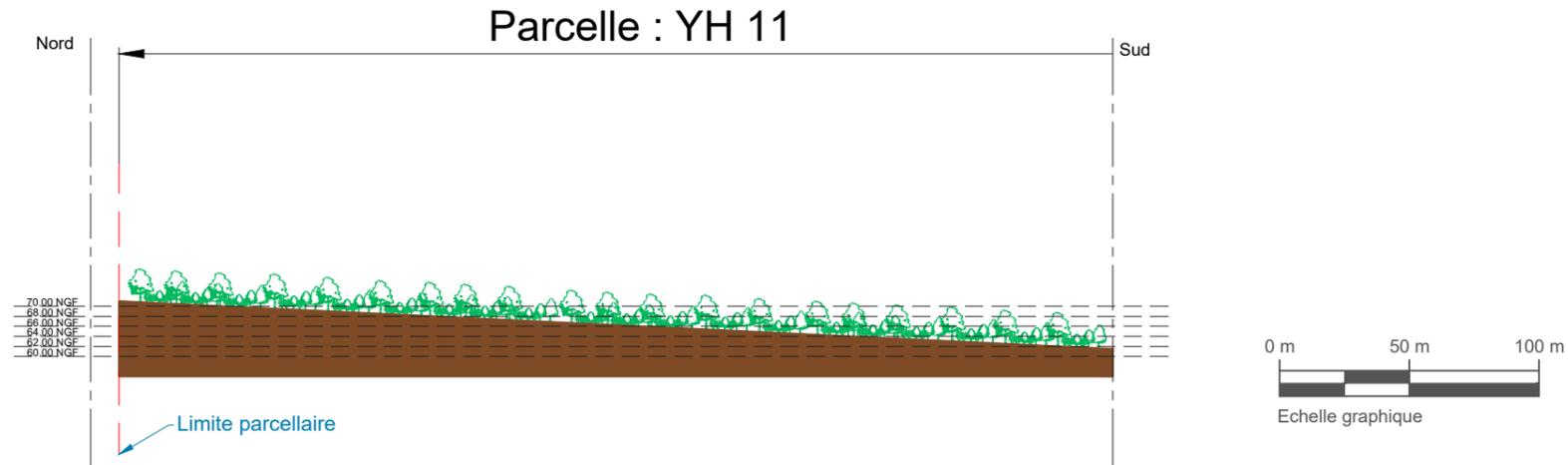
Plan en coupe du terrain et de la construction  
Coupe du terrain EE - Etat des lieux et projet

**AR  
2B**  
Bruno BERTRAND  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N°Ordre : 075321

## Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



# PC 3.6

## Schéma de principe des panneaux solaires



Bruno BERTRAND

ARCHITECTE DPLG

7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

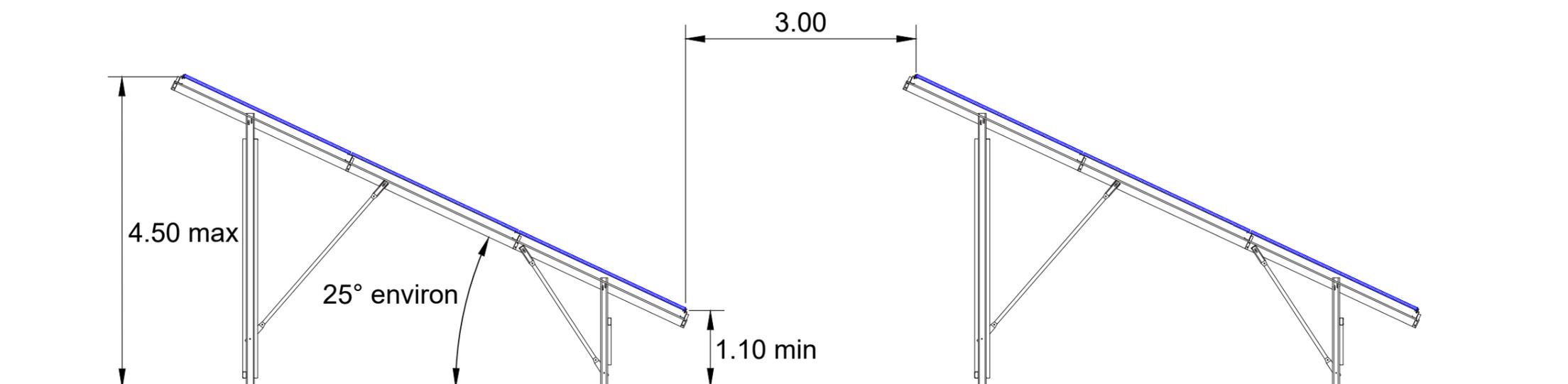
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



## PC4 NOTICE

# L'état initial du terrain et de ses alentours

→ L'installation

Il s'agit d'une centrale photovoltaïque au sol dotée d'une structure fixe.

## Accès au terrain

La route communale de Conzais permet l'accès au site.

**AR**  
**2B**

**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

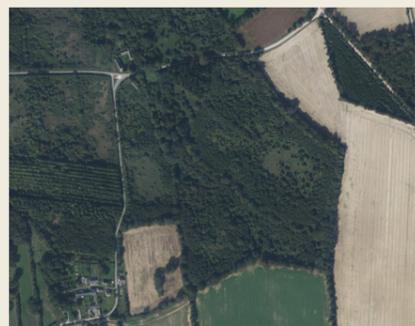
GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



### Localisation du terrain

- **Commune** : Grand-Fougeray (35390)
- **Rue ou Lieu dit** : Conzais
- **Département** : Ille-et-Vilaine
- **Situation du terrain** : terrain situé au nord de la commune de Grand-Fougeray.



Vue aérienne du site d'implantation



### La surface et les parcelles du terrain

- **Surface Totale** : 15,5 hectares
- **Parcelles Concernées** : YH 111 et YH 113
- **Caractéristiques**

Le terrain correspond à des parcelles auparavant exploitées en prairies, vergers et cultures qui se sont enrichies depuis l'arrêt de l'activité agricole au début des années 2000.

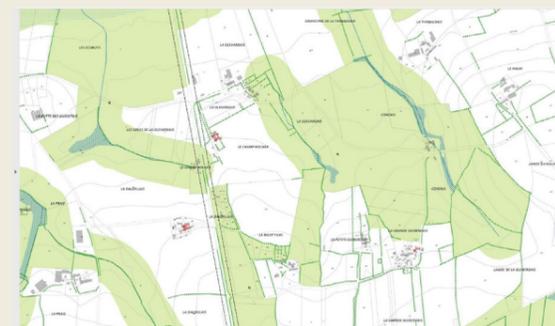
Aujourd'hui, ces parcelles autrefois cultivées ne sont plus référencées comme parcelles agricoles.



### Règlementation opposable

La commune de Grand-Fougeray est actuellement régie par le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale).

Le projet est situé en zone N du PLUi.



Un extrait du règlement graphique du PLUi

## Notre projet en détail



### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : [anne-caroline.demoulins@tse.energy](mailto:anne-caroline.demoulins@tse.energy)



Nous souhaitons construire une installation photovoltaïque au sol, sur une surface de 7,95 hectares.

### → Notre structure d'un point de vue technique

La structure sera fixe et construite en acier galvanisé. Elle supportera des panneaux photovoltaïques:

- ✓ appelés "**bifacial**": les deux faces des panneaux sont vitrées, le dessus du panneau capte les rayons directs du soleil, et le panneau du dessous capte le réfléchissement de ces rayons, c'est ce qu'on appelle l'effet «albedo». La productivité de ces panneaux est ainsi plus importante.
- ✓ Les structures seront ancrées au sol à l'aide de pieux métalliques.
- ✓ Une clôture entourera la centrale photovoltaïque pour délimiter l'espace.

Le projet a été conçu en respectant les limites des parcelles et en prenant en compte toutes les contraintes techniques et environnementales identifiées.

### Bon à savoir

La production d'électricité verte générée est estimée à 9,55 MWc et sera injectée dans le réseau public de distribution.

### → Les caractéristiques principales de l'installation en un coup d'œil

Puissance crête estimée (MWc)	9.55
Nombre de panneaux solaires estimé	14 040
Dimension estimée d'un panneau (m)	2,38m de long x1,30m de large
Technologie des modules envisagées	Bifacial
Emprise de la zone clôturée (ha)	7,95
Structure porteuse	Fixe
Type de fondation envisagée	Pieux
Hauteur minimale des panneaux (m)	1,10
Hauteur maximale des panneaux (m)	4,5
Inter-rang minimal (m)	3
Inclinaison	25°
Nombre de poste de livraison	1
Nombre de poste de transformation	2
Nombre de citerne	2
Nombre de local de maintenance	1

**AR  
2B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

## Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy

## Les clôtures du terrain

Une clôture de 2 mètres de hauteur entourera complètement le site pour délimiter son périmètre et empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Elle empêchera également l'intrusion de gros animaux tout en permettant le passage des petits mammifères, reptiles et amphibiens.

Cette clôture sera constituée de poteaux métalliques et d'un grillage semi-rigide ou rigide. Trois portails seront installés pour bloquer l'accès à chaque entrée du site ainsi que 2 portails à l'intérieur du site. Les trois portails d'entrée mesureront 6 mètres de large et 2 mètres de hauteur, avec deux vantaux fermant à clé. Les deux autres portails internes auront une largeur de 4 mètres.

Les portails et la clôture seront de couleur vert foncé (RAL 6005) ou une teinte équivalente.

## Les préconisations du SDIS

Nous avons consulté le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) le 2 mai 2024. Nous avons intégré leurs recommandations dans le projet. Ces mesures visent à assurer la sécurité et l'efficacité des interventions sur le site:

### Pistes de circulation

**Aménagement des chemins d'accès :** des pistes seront utilisées pour la circulation au sein du site. Elles permettront l'accès pendant la phase de construction, pour le transport des éléments de la centrale, et pendant la phase d'exploitation, pour la maintenance et la surveillance. Elles permettront aussi les interventions des services d'incendie si nécessaire.

**Caractéristiques :** les accès destinés au SDIS seront revêtus d'un matériau perméable et suivront le terrain naturel. Ils auront une largeur de 3 mètres, suffisante pour le passage des engins et des services de sécurité. Ces pistes seront praticables par tous les temps, ce qui assurera une maintenance efficace.

### Réservoirs d'eau

**Implantation des citernes :** deux citernes de 120 m<sup>3</sup> seront installées aux deux entrées nord du site. Cela garantira la sécurité incendie et une quantité suffisante d'eau;

**Aires de manœuvre :** devant chaque citerne, une aire de retournement sera aménagée pour permettre la manœuvre des engins de secours.



Exemple de portail



Exemple de clôture



Exemple de citerne souple



RAL 6005

## L'impact sur les espaces en limite extérieure du terrain

Les haies périphériques du site d'implantation du projet seront conservées. Certaines d'entre elles seront renforcées afin de limiter la perception visuelle des installations depuis les lieux de vie environnants.

La route communale de Conzais permet l'accès au site.

## Les locaux techniques

Voici les éléments essentiels qui assureront un fonctionnement efficace :

### Poste Onduleur/Transformateur

- ✓ Les onduleurs convertissent le courant continu produit par les panneaux en courant alternatif basse tension ;
- ✓ Des transformateurs augmentent ensuite la tension du courant pour le rendre compatible avec le réseau public appelé HTA, ce qui correspond à une tension moyenne, entre 1 000 volts (1 kV) et 50 000 volts (50 kV) ;
- ✓ Deux postes de transformation de dimensions 12 m x 3 m (36 m<sup>2</sup> au sol) et d'une hauteur de 3,60 m seront installés ;
- ✓ Les postes de transformation sont ensuite connectés au poste de livraison ;

### Local de Maintenance

- ✓ Un local de maintenance de dimensions 12,19 m x 2,44 m (30 m<sup>2</sup> au sol) et 2,60 m de hauteur sera situé à l'entrée 2 du site ;
- ✓ Conçu pour le petit entretien de la centrale photovoltaïque, il sera installé directement au sol, sans remblai périphérique.

### Poste de Livraison

- ✓ Un poste de livraison sera positionné à l'entrée 1 du site, de même taille que les postes de transformation, c'est à dire 12 m x 3 m (36 m<sup>2</sup> au sol) et 3,60 m de hauteur ;
- ✓ Il sera placé sur un remblai périphérique de 0,75 m pour prévenir les remontées d'eau par les fourreaux des câbles électriques ;
- ✓ Les locaux techniques seront équipés de bacs de rétention pour assurer une protection contre les fuites d'huile.

### Aspect Esthétique

- ✓ Les postes de transformation, le poste de livraison et le local de maintenance seront de couleur vert foncé (RAL 6005) ou équivalente.



Exemple de poste de transformation



Exemple de poste de livraison



Exemple d'un local de maintenance

RAL 6005

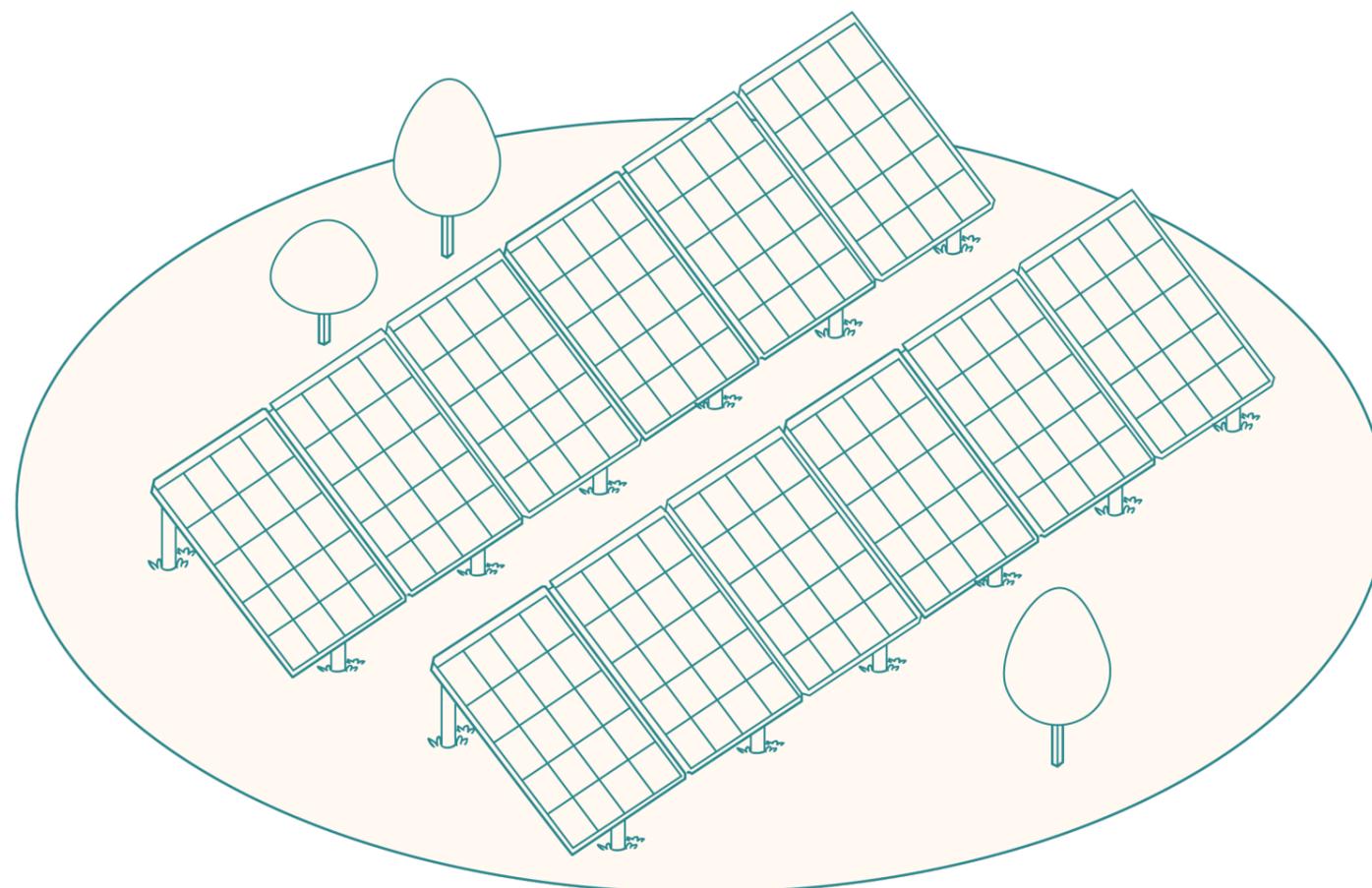
## Nos panneaux photovoltaïques

- ✓ **Technologie** : nos panneaux sont composés de cellules photovoltaïques en silicium cristallin, une technologie bien établie qui assure fiabilité et rendement sur le long terme ;
- ✓ **Hauteur des structures** : la hauteur maximale des structures qui supportent les panneaux (appelées "tables") sera de 4,5 mètres ;
- ✓ **Efficience** : le système permet une utilisation optimisée des terres, tout en produisant de l'énergie renouvelable.

## La structure et les fixations

Les panneaux photovoltaïques sont installés sur des tables métalliques appelées structure support fixe comprenant un ensemble de modules. L'orientation de la pente des tables sera d'un angle variant entre 15° et 25° en privilégiant le design de la centrale en position est-ouest, ce qui optimise la capture de la lumière solaire. La longueur de ces tables s'adaptera aux contraintes de raccordement électriques. Les tables sont composées de 3 modules placés verticalement dans le sens de la hauteur.

Les structures seront ancrées au sol à l'aide de pieux métalliques.



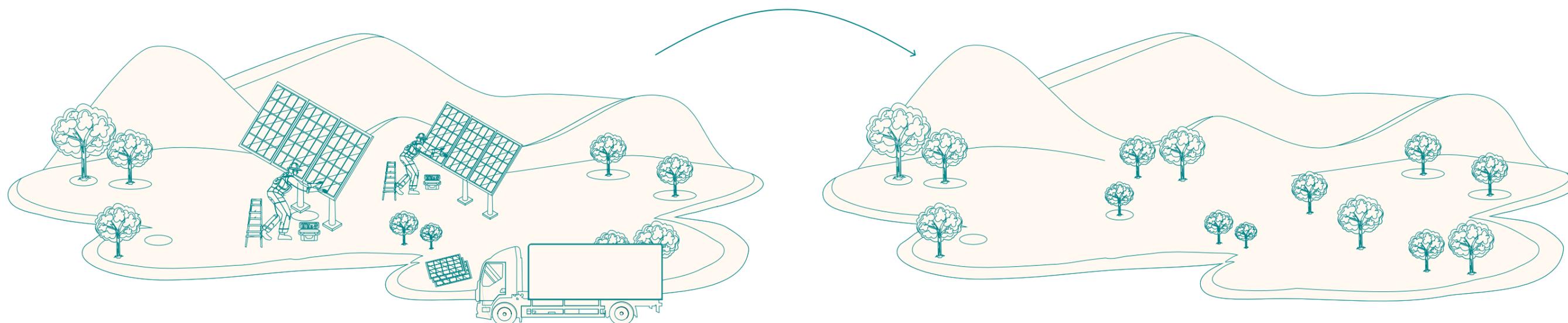
### Fondations

Quand le sol le permet, la structure sera ancrée via l'intermédiaire de pieux métalliques battus dans le sol à l'aide d'un marteau hydraulique. Une étude géotechnique sera réalisée en phase d'études pré-construction afin de caractériser précisément les propriétés mécaniques du sol et pour définir la longueur des pieux métalliques ou un recours à un renforcement des pieux. La profondeur est généralement de 2 mètres ( $\pm$  50 cm).

En cas d'étude géotechnique défavorable au battage des pieux (présence de blocs, sols trop meuble ou indurés par exemple), des fondations par micropieux seront réalisées. Il s'agit de pieux forés constitués d'armatures métalliques centrales, enrobées dans du mortier ou du ciment.

## Nous garantissons le démantèlement

Un parc solaire est conçu pour avoir une durée de vie minimale de 40 ans. Pour respecter les principes d'énergie propre et renouvelable, **le projet est entièrement réversible**. Cela signifie que toutes les structures, y compris les panneaux solaires et les installations métalliques, peuvent être démontées. Les locaux techniques utilisés pour convertir l'énergie et la clôture seront également retirés du site, permettant ainsi une **restauration complète du terrain à son état initial**.



## Le raccordement électrique

Sur le site, il y aura deux types de raccordements :

1. Les onduleurs, connectés aux postes de transformation basse tension (BT).
2. Les postes de transformation, connectés au poste de livraison HTA.

Ces raccordements internes au site se font à l'aide de câbles enterrés, enfouis à environ 1 mètre de profondeur.

Enedis, le gestionnaire du réseau public d'électricité, sera responsable de relier le poste de livraison au réseau public, jusqu'à un poste source d'électricité.

Le poste source le plus proche, NORD LOIRE ATLANTIQUE, est situé à environ 14 km du projet. Une fois le permis de construire obtenu, nous soumettrons une demande de raccordement pour confirmer l'emplacement du poste et le tracé définitif.

# PC 5.1

## Plan des façades et des toitures Façades du poste de livraison

**AR**  
**2B**

**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

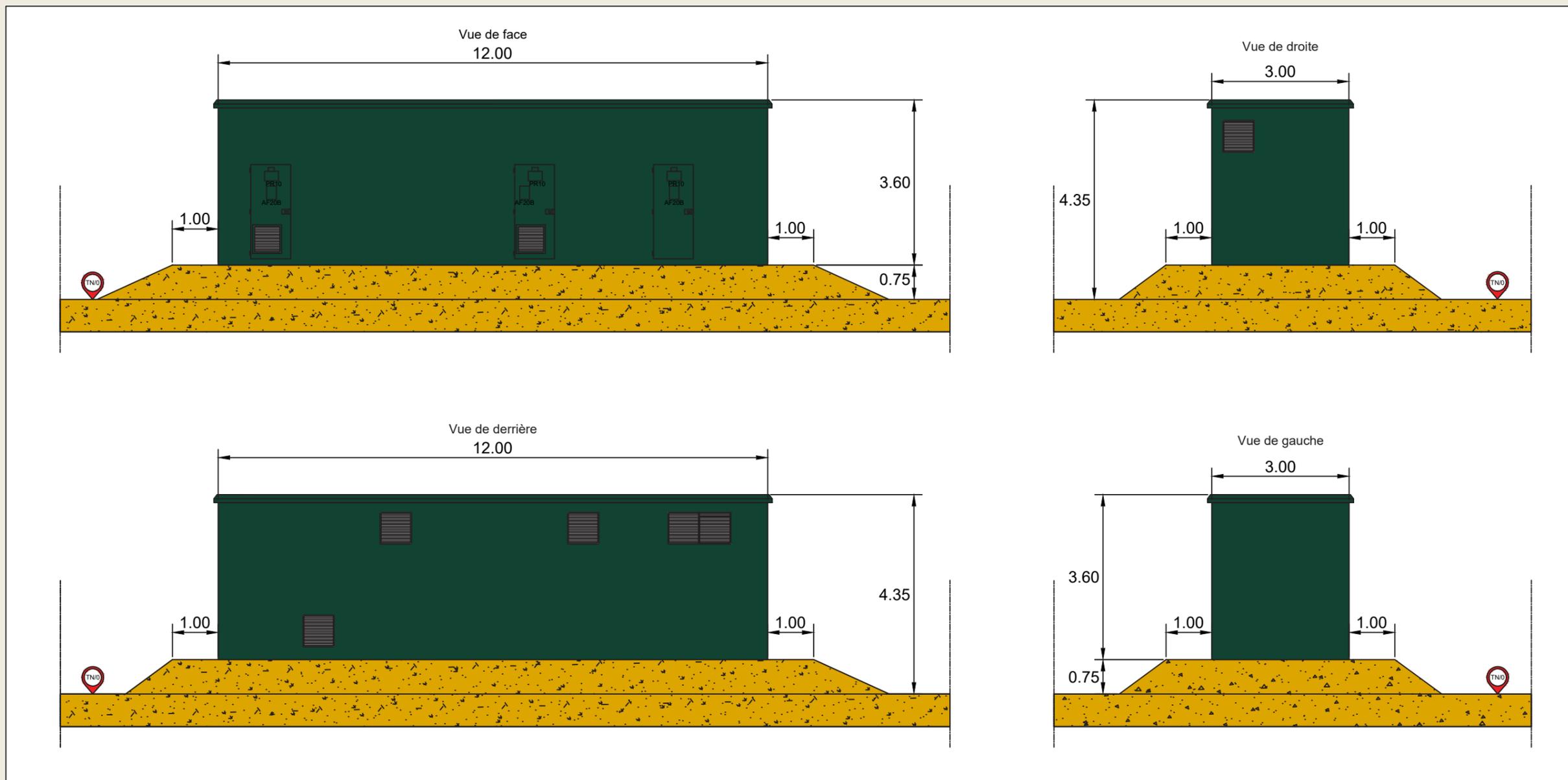
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



Echelle 1/100

# PC 5.2

## Plan des façades et des toitures

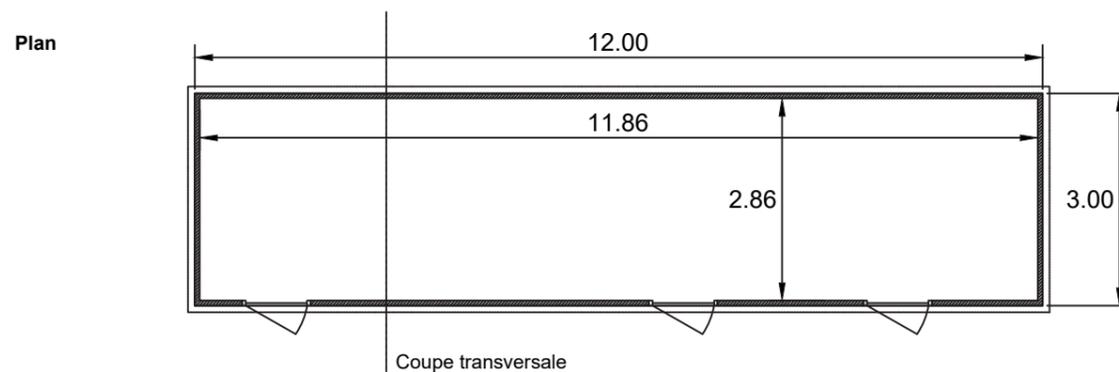
### Plan, toiture et coupe du poste de livraison

**AR 2B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

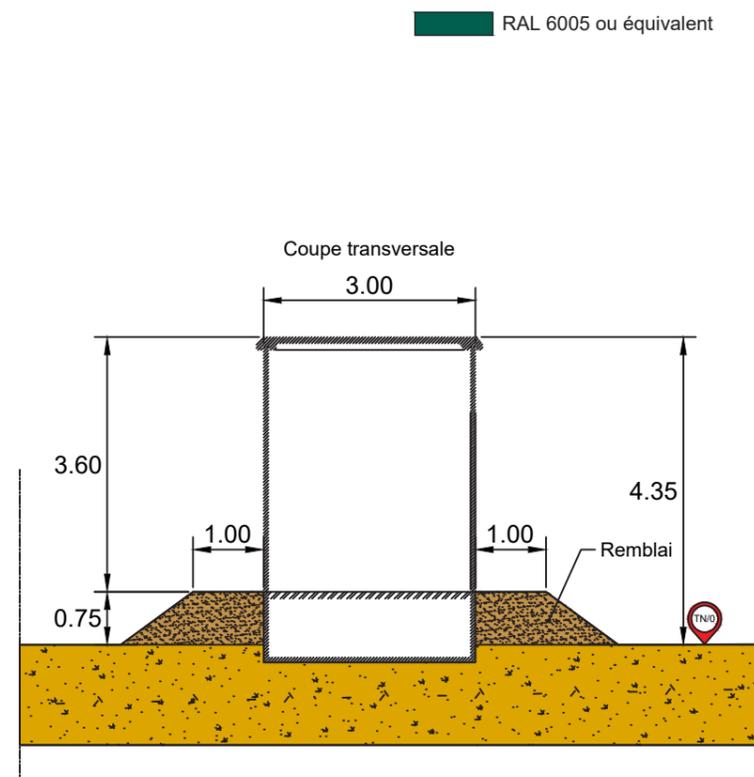
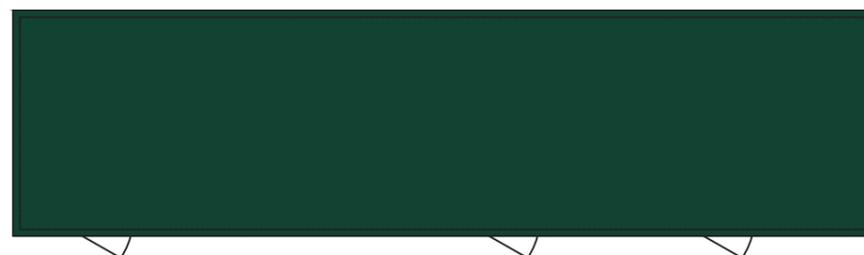
#### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



Plan de toiture



Echelle 1/100

# PC 5.3

## Plan des façades et des toitures

### Façades des postes de transformation

**AR**  
**2B**

**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

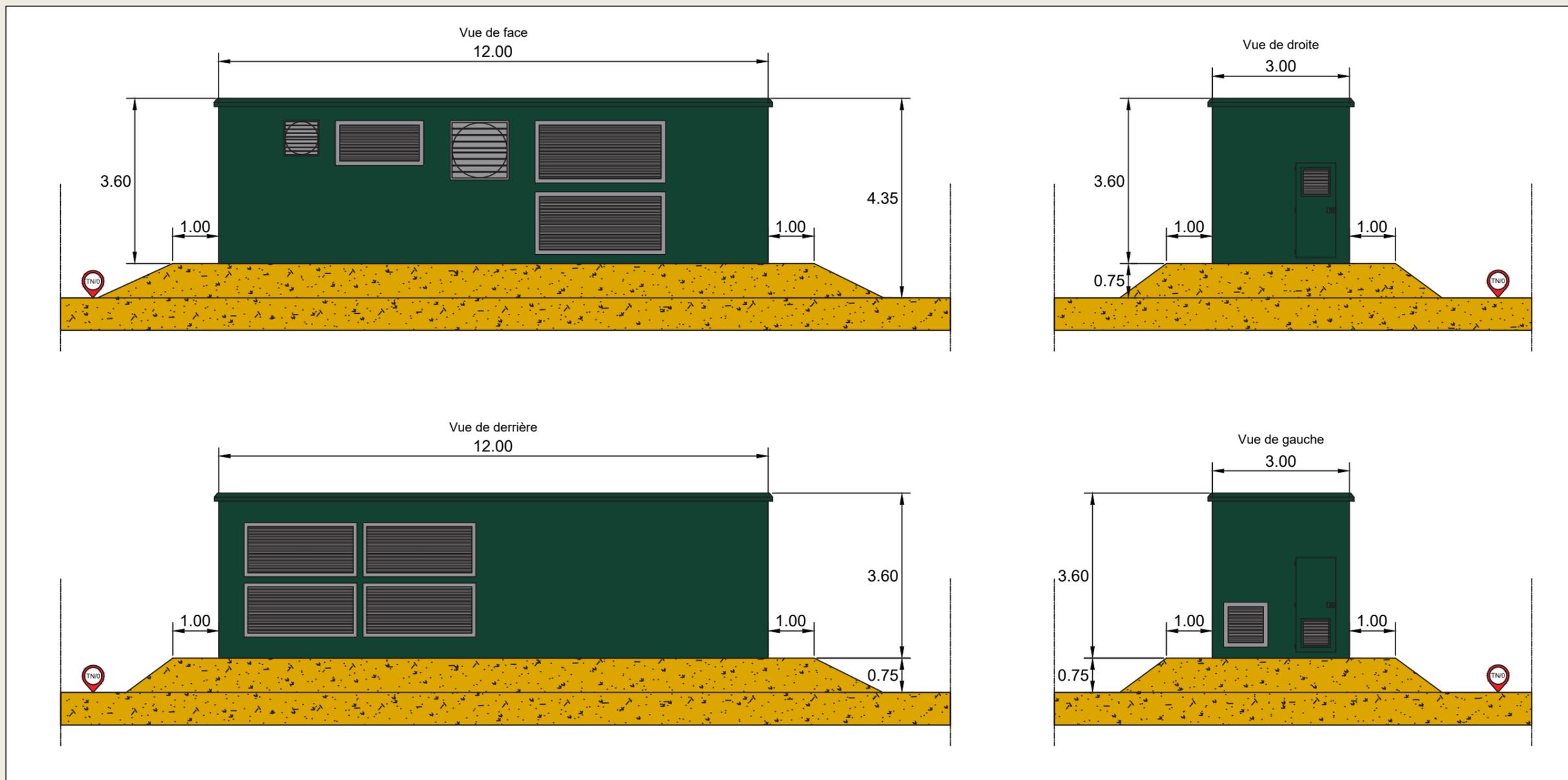
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

#### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



Echelle 1/100

# PC 5.4

## Plan des façades et des toitures

### Plan, toiture et coupe des postes de transformation

**AR 2B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

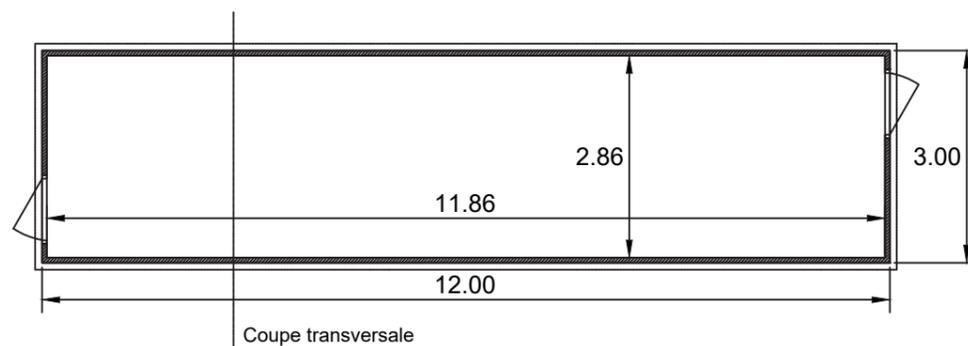
#### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

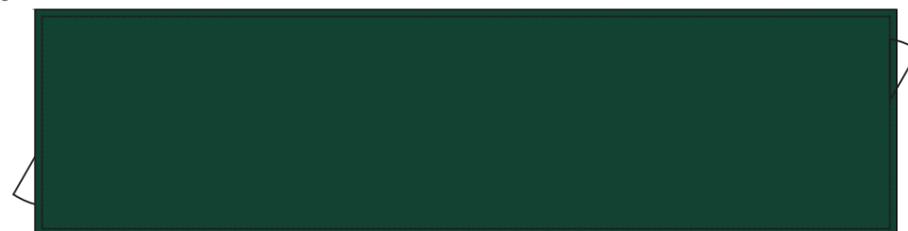
Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



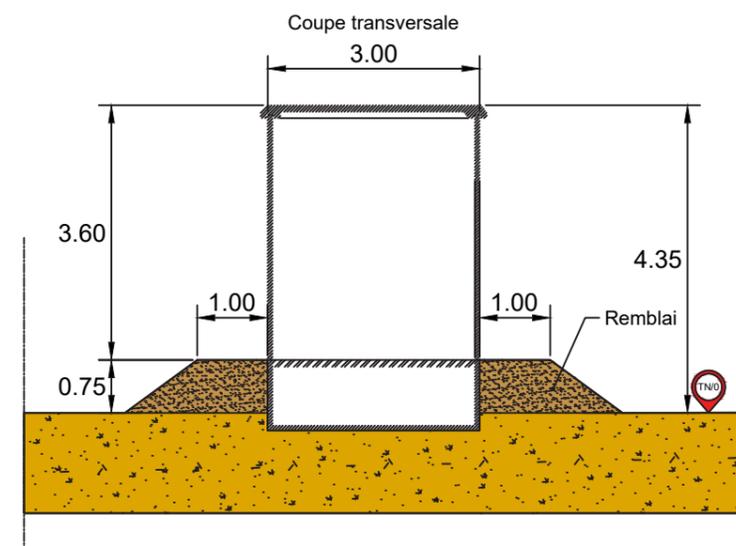
Plan



Plan de toiture



■ RAL 6005 ou équivalent



Echelle 1/100

# PC 5.5

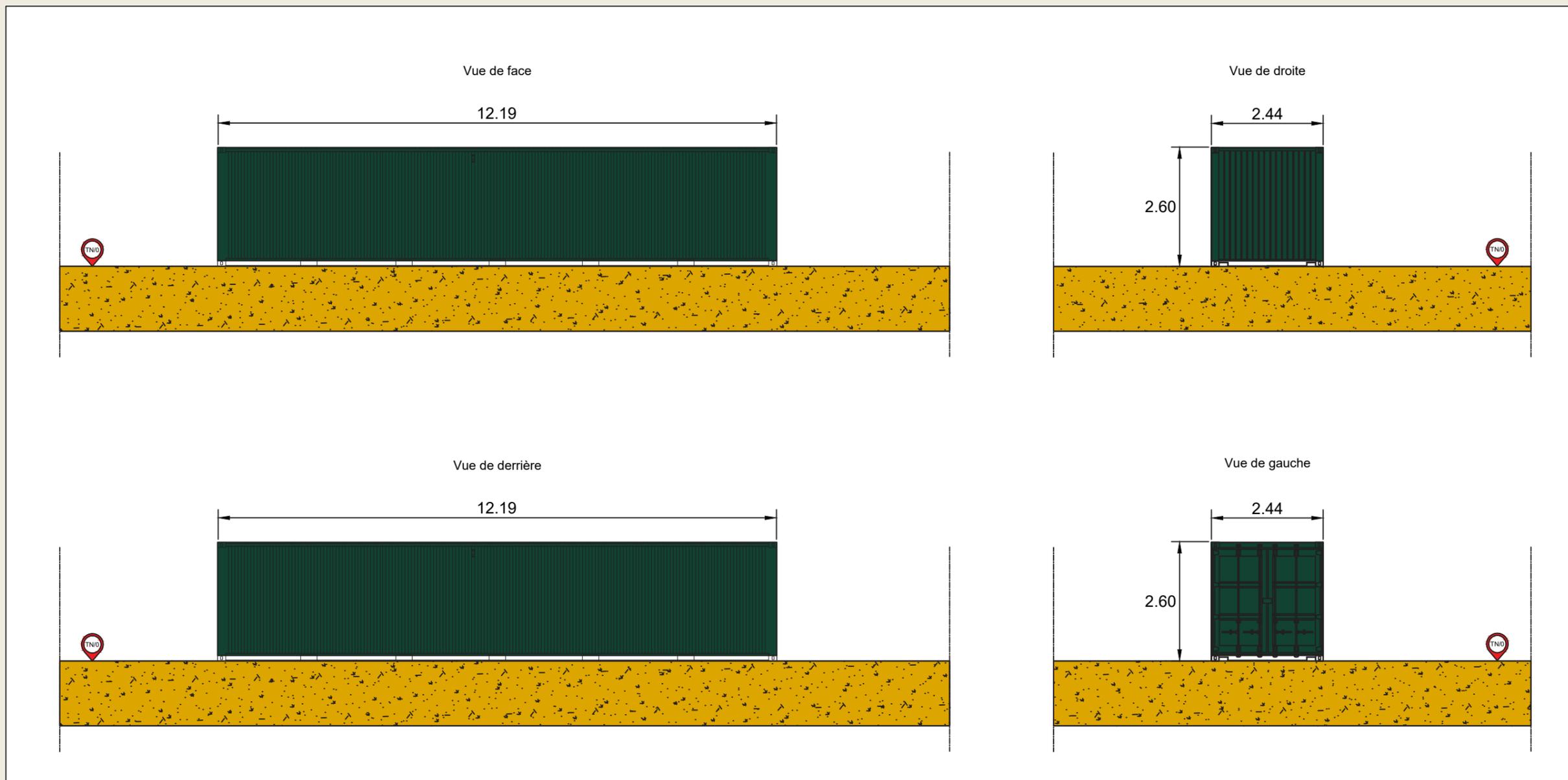
## Plan des façades et des toitures Façades du Local de maintenance

**AR  
2B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



Echelle 1/100

# PC 5.6

## Plan des façades et des toitures

### Plan, toiture et coupe du Local de maintenance

**AR**  
**2B**

**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

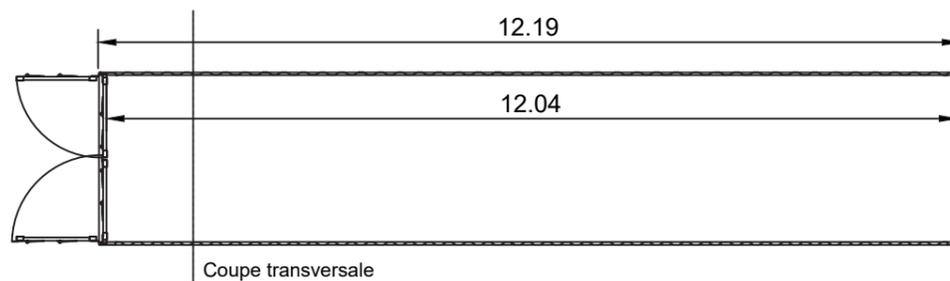
#### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



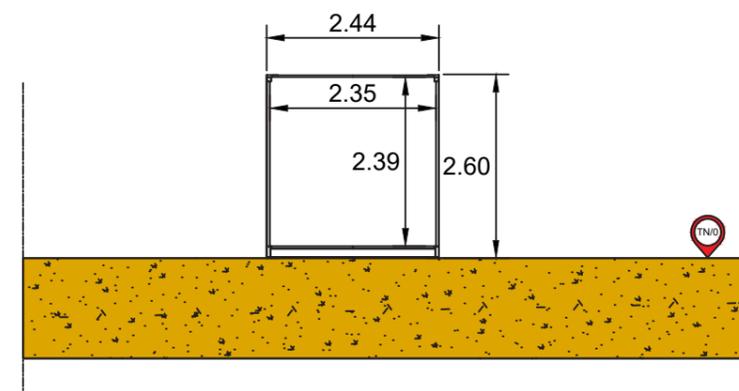
Plan



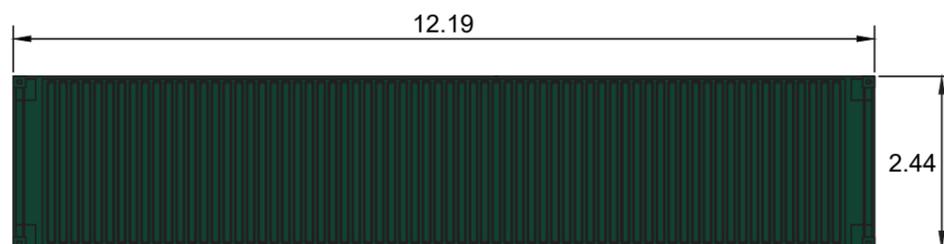
Coupe transversale

■ RAL 6005 ou équivalent

Coupe transversale



Plan de toiture



Echelle 1/100

# PC 5.7

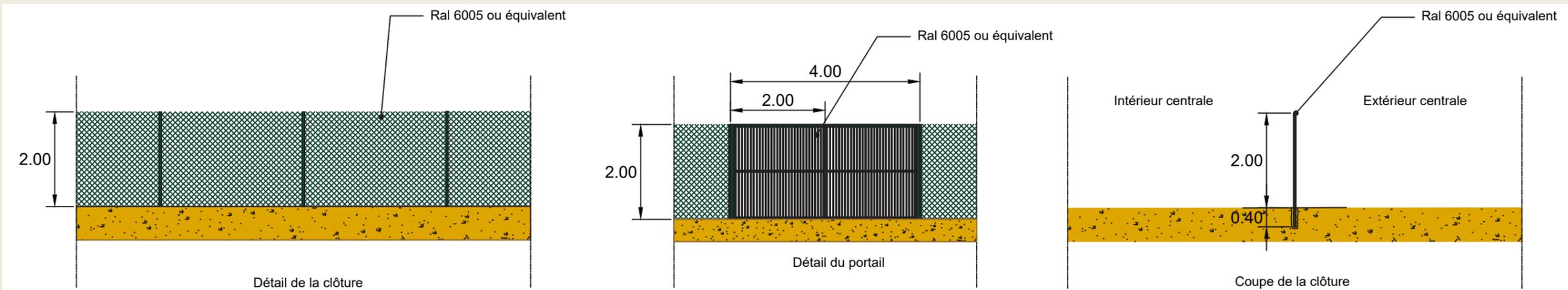
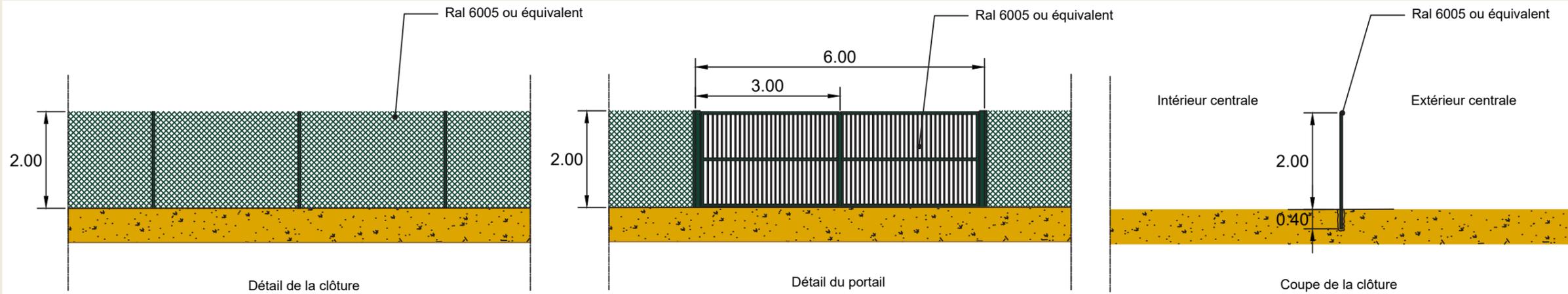
## Plan des façades et des toitures Portails et clôture

**AR  
2B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N°Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



Echelle 1/100

# PC 5.8

## Plan des façades et des toitures Citerne

**AR**  
**2B**

**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

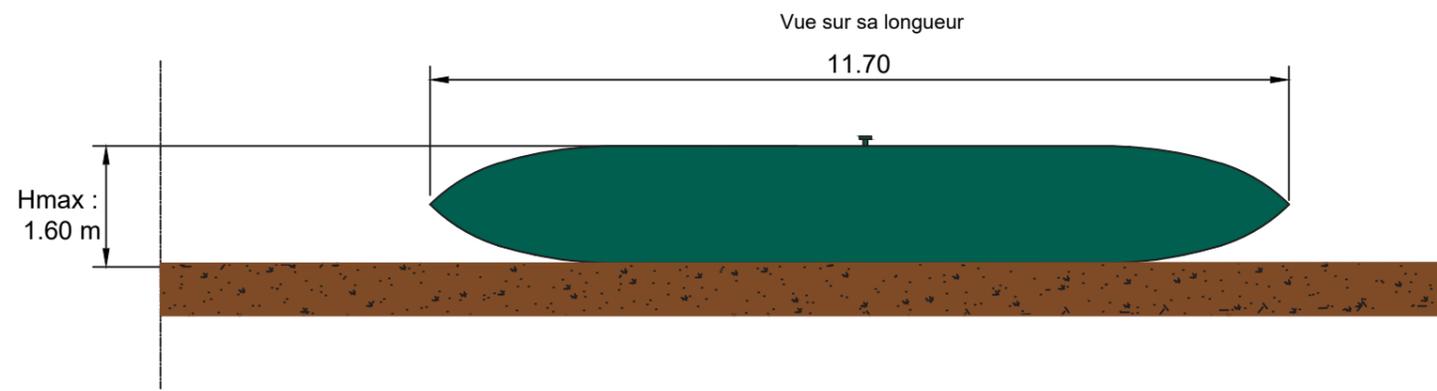
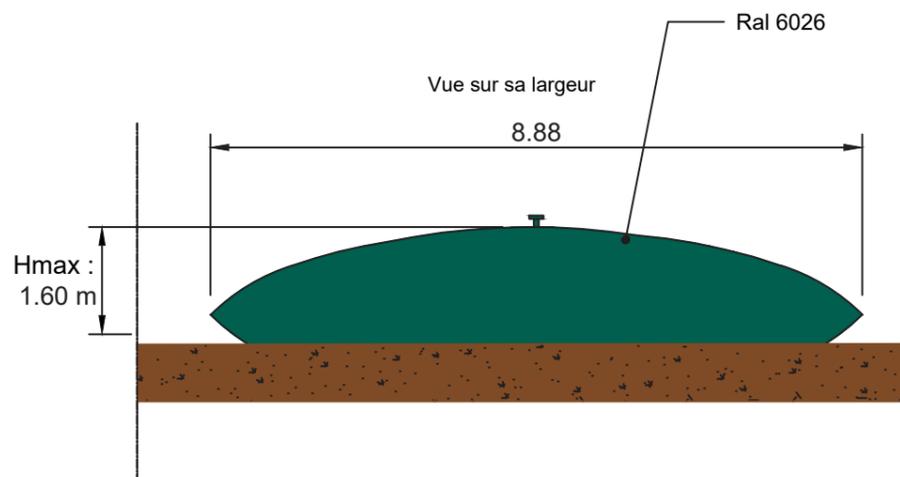
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : [Ar2b.82@gmail.com](mailto:Ar2b.82@gmail.com)  
N° Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : [anne-caroline.demoulins@tse.energy](mailto:anne-caroline.demoulins@tse.energy)



Echelle 1/100

# PC 6

Insertion du projet dans son environnement proche  
Point de vue 1 - Entrée du site

**AR  
2B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N°Ordre : 075321

## Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



# PC 6

Insertion du projet dans son environnement proche  
Point de vue 2

**AR  
2B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

## Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



# PC 7

Terrain dans son environnement proche  
Point de vue 1 et 2

**AR  
2B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : [Ar2b.82@gmail.com](mailto:Ar2b.82@gmail.com)  
N°Ordre : 075321

## Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : [anne-caroline.demoulins@tse.energy](mailto:anne-caroline.demoulins@tse.energy)



# PC 8

Terrain dans son environnement lointain  
Point de vue 3

**AR**  
**2B**

**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : [Ar2b.82@gmail.com](mailto:Ar2b.82@gmail.com)  
N° Ordre : 075321



## Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : [anne-caroline.demoulins@tse.energy](mailto:anne-caroline.demoulins@tse.energy)



## L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]

Les projets susceptibles d'avoir des impacts notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact soit de façon systématique, soit après un examen au cas par cas par l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement [Art. R. 122-2 et R.122-2-1 du code de l'environnement]

Le projet étant soumis à étude d'impact, vous retrouverez celle-ci en annexe.



## Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : [anne-caroline.demoulins@tse.energy](mailto:anne-caroline.demoulins@tse.energy)

## Pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

Le projet comportant une démolition, vous retrouverez les pièces A1 et A2 demandées d'après l'Art. R. 451-2 b) et l'Art. R.451-2 c) du code de l'urbanisme.

A1

Plan de situation des constructions à démolir

**AR**  
**2B**

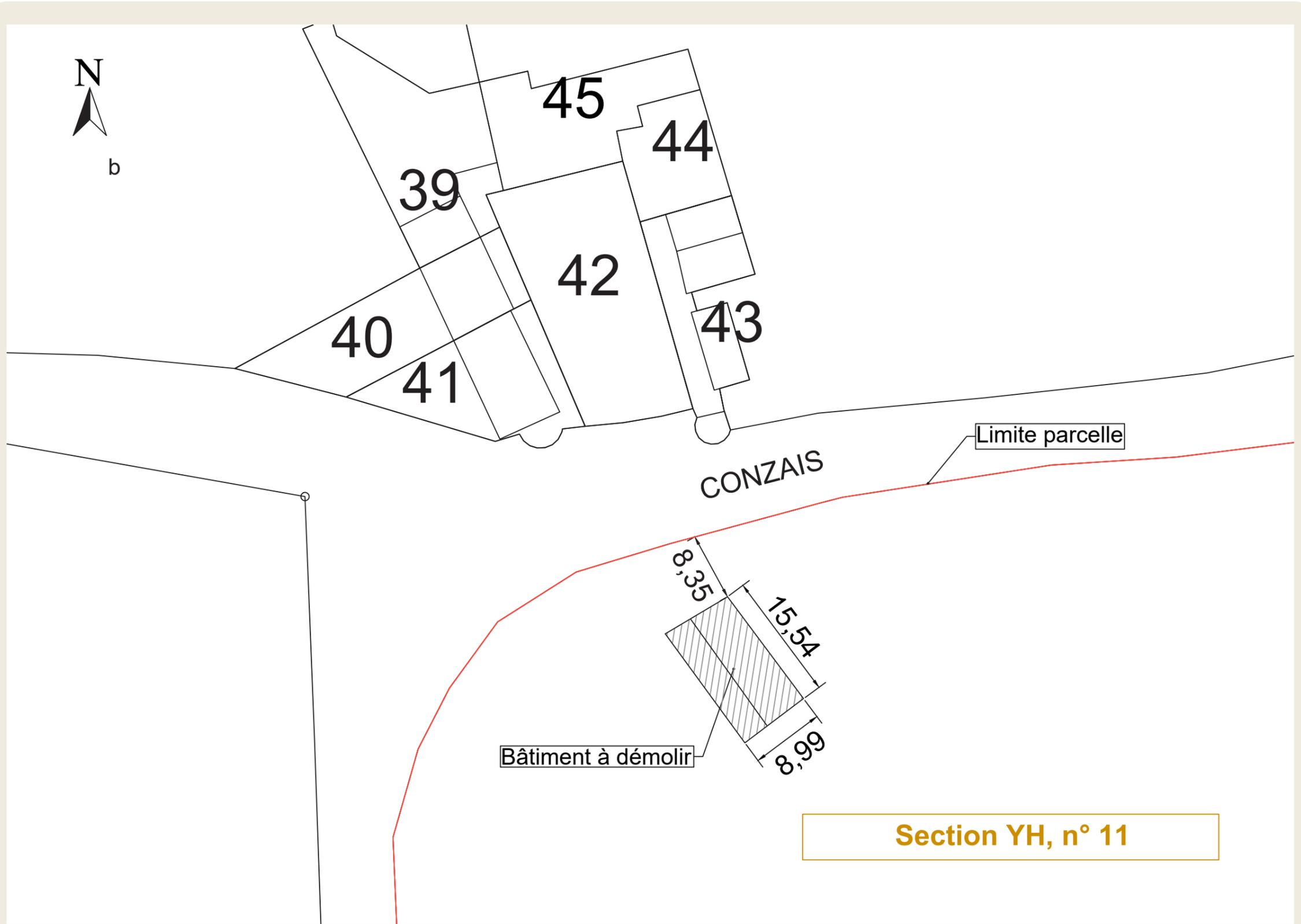
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

*Bruno Bertrand*  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



Section YH, n° 11

Echelle 1/500

A2

Photographies du bâtiments à démolir

AR  
2B

Bruno BERTRAND

ARCHITECTE DPLG

7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985

Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N°Ordre : 075321

Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy

tse  
ÉNERGIE DE CONFIANCE



## Comité de projet [Art. L. 211-9 du Code de l'énergie]

L'article L.211-9 du Code de l'énergie prévoit que les porteurs de projet d'énergies renouvelables doivent mettre en place un comité de projet.

Vous trouverez ainsi en annexe:

- les convocations au comité de projet
- les accusés des réception de ces convocations

# Annexe

## Comité de projet

### Convocations et Accusés de réception



TSE LE MANS  
5 bis boulevard Louis Leprince Ringuet  
Immeuble Le Ganymède  
72000 LE MANS

Bretagne Porte de Loire Communauté  
À l'attention de Monsieur le Président  
2 allée de l'Ille  
Immeuble Le Stériad  
35470 BAIN-DE-BRETAGNE

Au Mans, le 8 août 2024

**Objet :** Comité de projet photovoltaïque de Grand-Fougeray

⇒ Par lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 197 184 3061 0

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à la réunion du Comité de projet de Grand-Fougeray, Comité instauré par la loi "APER" n° 2023-175 du 10 mars 2023. Le nouvel article L. 211-9 du code de l'énergie a créé une nouvelle procédure, à la charge des porteurs de projets de production d'énergie renouvelable. Ce dernier doit organiser, avant toute autorisation administrative, si ledit projet n'est pas situé dans une "zone d'accélération", « un comité de projet, à ses frais. Ce comité de projet inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes ».

L'article R. 211-5 du code de l'énergie dispose que « le comité de projet prévu à l'article L. 211-9 assure une concertation préalable des parties prenantes mentionnées à l'article R. 211-7 sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables ».

Dès lors, nous vous invitons à participer à cette réunion qui aura lieu le mardi 10 septembre 2024, à la mairie de la commune de Grand-Fougeray, de 14h00 à 15h30.

Peuvent également participer au Comité de projet, sur invitation d'un membre du Comité :

- Le préfet ou son représentant ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport concerné.

Enfin, à la demande du porteur de projet, des communes d'implantation, ou de l'EPCI, pourra également participer « toute autre partie intéressée ».

Nous vous remercions par avance pour votre participation personnelle ou celle de votre représentant que vous voudrez bien nous confirmer expressément, ainsi que les personnes que vous souhaitez voir participer à ce Comité, dans les limites fixées par la loi, en contactant Monsieur Raphaël Moutault, Chargé de relations territoriales, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [raphael.moutault@tse.energy](mailto:raphael.moutault@tse.energy), ou par téléphone au 06.58.22.26.72.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

Mickaël MAIRAND  
Directeur de l'agence du Mans

TSE SAS  
Atlantis 2 – 55 Allée Pierre Ziller – 06560 VALBONNE  
SAS au capital de 3 252 497,58 Euros  
SIRET 819 466 756 00023 – APE 7112B – FR76819466756



Bruno BERTRAND

ARCHITECTE DPLG

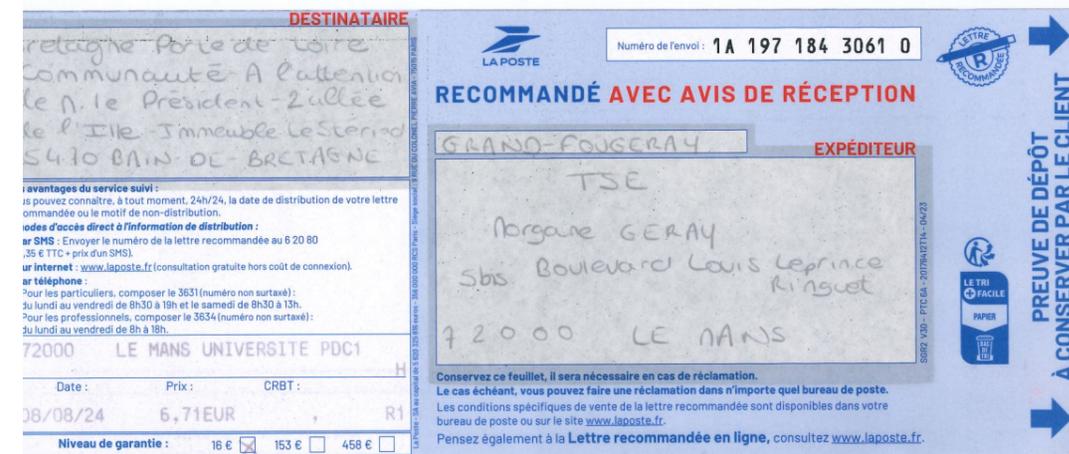
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN

Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : [Ar2b.82@gmail.com](mailto:Ar2b.82@gmail.com)  
N° Ordre : 075321

Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : [anne-caroline.demoulins@tse.energy](mailto:anne-caroline.demoulins@tse.energy)



# Annexe

## Comité de projet

**AR 2 B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



## Convocations et Accusés de réception



TSE LE MANS  
5 bis boulevard Louis Leprince Ringuet  
Immeuble Le Ganymède  
72000 LE MANS

Mairie de Grand-Fougeray  
À l'attention de Madame la Maire  
1 place François Dollier  
35390 GRAND-FOUGERAY

Au Mans, le 8 août 2024

**Objet :** Comité de projet photovoltaïque de Grand-Fougeray

⇒ Par lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 197 184 3062 7

Madame la Maire,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à la réunion du Comité de projet de Grand-Fougeray, Comité instauré par la loi "APER" n° 2023-175 du 10 mars 2023. Le nouvel article L. 211-9 du code de l'énergie a créé une nouvelle procédure, à la charge des porteurs de projets de production d'énergie renouvelable. Ce dernier doit organiser, avant toute autorisation administrative, si ledit projet n'est pas situé dans une "zone d'accélération", « un comité de projet, à ses frais. Ce comité de projet inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes ».

L'article R. 211-5 du code de l'énergie dispose que « le comité de projet prévu à l'article L. 211-9 assure une concertation préalable des parties prenantes mentionnées à l'article R. 211-7 sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables ».

Dès lors, nous vous invitons à participer à cette réunion qui aura lieu le **mardi 10 septembre 2024**, à la mairie de la commune de Grand-Fougeray, de 14h00 à 15h30.

Peuvent également participer au Comité de projet, sur invitation d'un membre du Comité :

- Le préfet ou son représentant ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport concerné.

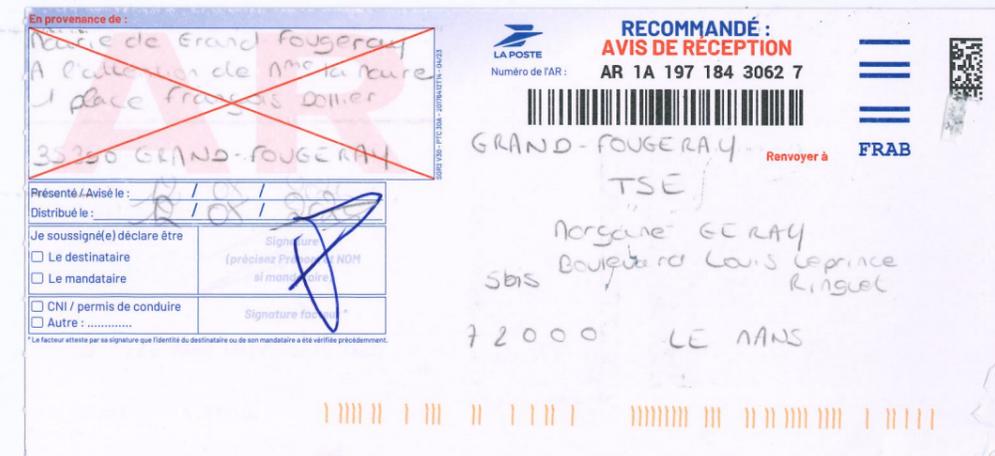
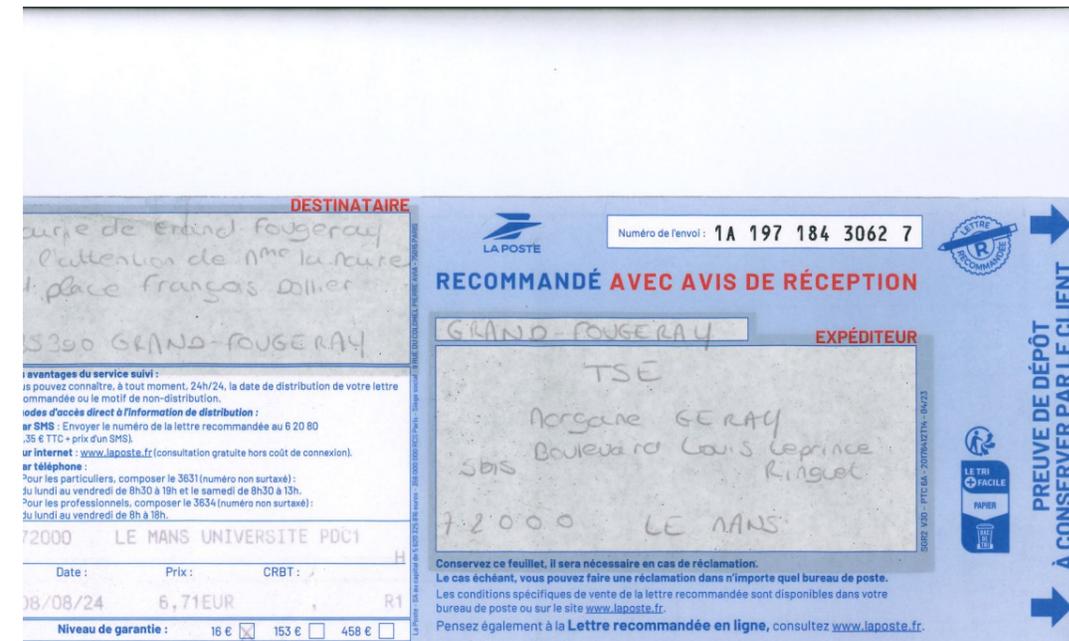
Enfin, à la demande du porteur de projet, des communes d'implantation, ou de l'EPCI, pourra également participer « toute autre partie intéressée ».

Nous vous remercions par avance pour votre participation personnelle ou celle de votre représentant que vous voudrez bien nous confirmer expressément, ainsi que les personnes que vous souhaitez voir participer à ce Comité, dans les limites fixées par la loi, en contactant Monsieur Raphaël Moutault, Chargé de relations territoriales, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [raphael.moutault@tse.energy](mailto:raphael.moutault@tse.energy), ou par téléphone au 06.58.22.26.72.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Mickaël MAIRAND  
Directeur de l'agence du Mans

TSE SAS  
Atlantis 2 – 55 Allée Pierre Ziller – 06560 VALBONNE  
SAS au capital de 3 252 497,58 Euros  
SIRET 819 466 756 00023 – APE 7112B – FR76819466756



# Annexe

## Comité de projet

**AR 2 B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

**Maitre d'ouvrage**  
GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



### Convocations et Accusés de réception



TSE LE MANS  
5 bis boulevard Louis Leprince Ringuet  
Immeuble Le Ganymède  
72000 LE MANS

Mairie de La Dominelais  
À l'attention de Monsieur le Maire  
2 rue Anne de Bretagne  
35390 LA DOMINELAIS

Au Mans, le 8 août 2024

**Objet :** Comité de projet photovoltaïque de Grand-Fougeray  
⇒ Par lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 197 184 3063 4

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à la réunion du Comité de projet de Grand-Fougeray, Comité instauré par la loi "APER" n° 2023-175 du 10 mars 2023. Le nouvel article L. 211-9 du code de l'énergie a créé une nouvelle procédure, à la charge des porteurs de projets de production d'énergie renouvelable. Ce dernier doit organiser, avant toute autorisation administrative, si ledit projet n'est pas situé dans une "zone d'accélération", « un comité de projet, à ses frais. Ce comité de projet inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes ».

L'article R. 211-5 du code de l'énergie dispose que « le comité de projet prévu à l'article L. 211-9 assure une concertation préalable des parties prenantes mentionnées à l'article R. 211-7 sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables ».

Dès lors, nous vous invitons à participer à cette réunion qui aura lieu le **mardi 10 septembre 2024**, à la mairie de la commune de Grand-Fougeray, de **14h00 à 15h30**.

Peuvent également participer au Comité de projet, sur invitation d'un membre du Comité :

- Le préfet ou son représentant ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport concerné.

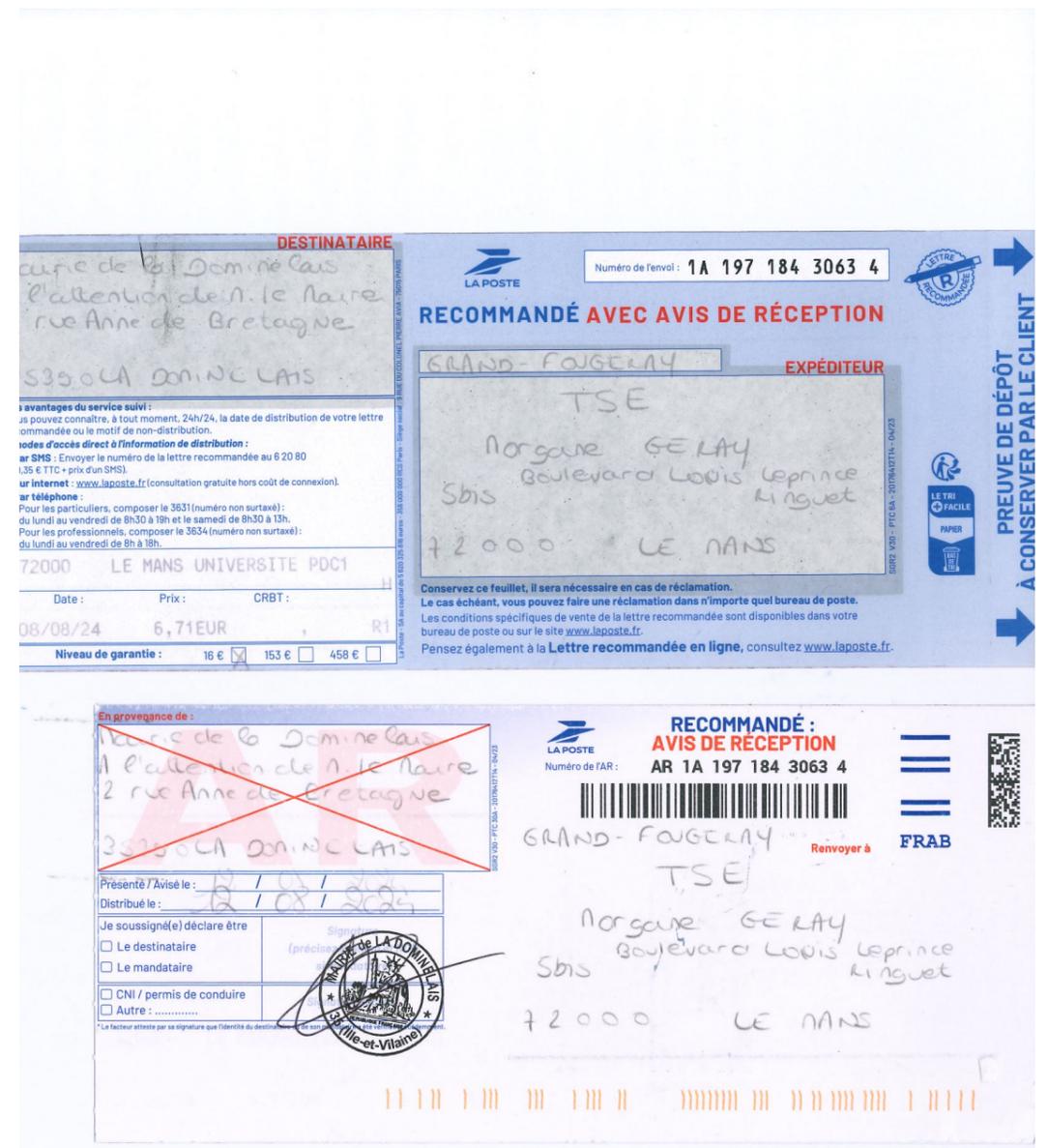
Enfin, à la demande du porteur de projet, des communes d'implantation, ou de l'EPCI, pourra également participer « toute autre partie intéressée ».

Nous vous remercions par avance pour votre participation personnelle ou celle de votre représentant que vous voudrez bien nous confirmer expressément, ainsi que les personnes que vous souhaitez voir participer à ce Comité, dans les limites fixées par la loi, en contactant Monsieur Raphaël Moutault, Chargé de relations territoriales, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [raphael.moutault@tse.energy](mailto:raphael.moutault@tse.energy), ou par téléphone au 06.58.22.26.72.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments distingués.

Mickaël MAIRAND  
Directeur de l'agence du Mans

TSE SAS  
Atlantis 2 – 55 Allée Pierre Ziller – 06560 VALBONNE  
SAS au capital de 3 252 497,58 Euros  
SIRET 819 466 756 00023 – APE 7112B – FR76819466756



# Annexe

## Comité de projet

**AR 2 B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



## Convocations et Accusés de réception



TSE LE MANS  
5 bis boulevard Louis Leprince Ringuet  
Immeuble Le Ganymède  
72000 LE MANS

Mairie de La Noë-Blanche  
À l'attention de Monsieur le Maire  
7 rue de la République  
35470 LA NOË-BLANCHE

Au Mans, le 8 août 2024

**Objet :** Comité de projet photovoltaïque de Grand-Fougeray

⇒ Par lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 197 184 3064 1

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à la réunion du Comité de projet de Grand-Fougeray, Comité instauré par la loi "APER" n° 2023-175 du 10 mars 2023. Le nouvel article L. 211-9 du code de l'énergie a créé une nouvelle procédure, à la charge des porteurs de projets de production d'énergie renouvelable. Ce dernier doit organiser, avant toute autorisation administrative, si ledit projet n'est pas situé dans une "zone d'accélération", « un comité de projet, à ses frais. Ce comité de projet inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes ».

L'article R. 211-5 du code de l'énergie dispose que « le comité de projet prévu à l'article L. 211-9 assure une concertation préalable des parties prenantes mentionnées à l'article R. 211-7 sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables ».

Dès lors, nous vous invitons à participer à cette réunion qui aura lieu le mardi 10 septembre 2024, à la mairie de la commune de Grand-Fougeray, de 14h00 à 15h30.

Peuvent également participer au Comité de projet, sur invitation d'un membre du Comité :

- Le préfet ou son représentant ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport concerné.

Enfin, à la demande du porteur de projet, des communes d'implantation, ou de l'EPCI, pourra également participer « toute autre partie intéressée ».

Nous vous remercions par avance pour votre participation personnelle ou celle de votre représentant que vous voudrez bien nous confirmer expressément, ainsi que les personnes que vous souhaitez voir participer à ce Comité, dans les limites fixées par la loi, en contactant Monsieur Raphaël Moutault, Chargé de relations territoriales, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [raphael.moutault@tse.energy](mailto:raphael.moutault@tse.energy), ou par téléphone au 06.58.22.26.72.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments distingués.

Mickaël MAIRAND  
Directeur de l'agence du Mans

TSE SAS  
Atlantis 2 – 55 Allée Pierre Ziller – 06560 VALBONNE  
SAS au capital de 3 252 497,58 Euros  
SIRET 819 466 756 00023 – APE 7112B – FR76819466756

DESTINATAIRE  
Mairie de La Noë-Blanche  
Attention de M. le Maire  
rue de la République  
35470 LA NOË-BLANCHE

LA POSTE  
Numéro de l'envoi : 1A 197 184 3064 1

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR  
GRAND-FOUGERAY  
TSE  
5bis Boulevard Louis Leprince Ringuet  
72000 LE MANS

72000 LE MANS UNIVERSITE PDC1

Date : 08/08/24 Prix : 6,71EUR CRBT : R1

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservé ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

En provenance de :  
Mairie de La Noë-Blanche  
Attention de M. le Maire  
Rue de la République  
35470 LA NOË-BLANCHE

LA POSTE  
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 197 184 3064 1

GRAND-FOUGERAY  
TSE  
5bis Boulevard Louis Leprince Ringuet  
72000 LE MANS

Présenté / Avisé le : 10/09/24  
Distribué le :  
Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

Mairie de La Noë-Blanche  
35470 La Noë-Blanche

RETOUR À L'ÉMETTEUR  
FRAB

# Annexe

## Comité de projet

**AR 2 B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



## Convocations et Accusés de réception



TSE LE MANS  
5 bis boulevard Louis Leprince Ringuet  
Immeuble Le Ganymède  
72000 LE MANS

Mairie de Mouais  
À l'attention de Monsieur le Maire  
5 rue de la Mairie  
44590 MOUAIS

Au Mans, le 8 août 2024

**Objet :** Comité de projet photovoltaïque de Grand-Fougeray

⇒ Par lettre recommandée avec accusé de réception n° A 209 259 8499 5

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à la réunion du Comité de projet de Grand-Fougeray, Comité instauré par la loi "APER" n° 2023-175 du 10 mars 2023. Le nouvel article L. 211-9 du code de l'énergie créé une nouvelle procédure, à la charge des porteurs de projets de production d'énergie renouvelable. Ce dernier doit organiser, avant toute autorisation administrative, si ledit projet n'est pas situé dans une "zone d'accélération", « un comité de projet, à ses frais. Ce comité de projet inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes ».

L'article R. 211-5 du code de l'énergie dispose que « le comité de projet prévu à l'article L. 211-9 assure une concertation préalable des parties prenantes mentionnées à l'article R. 211-7 sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables ».

Dès lors, nous vous invitons à participer à cette réunion qui aura lieu le mardi 10 septembre 2024, à la mairie de la commune de Grand-Fougeray, de 14h00 à 15h30.

Peuvent également participer au Comité de projet, sur invitation d'un membre du Comité :

- Le préfet ou son représentant ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport concerné.

Enfin, à la demande du porteur de projet, des communes d'implantation, ou de l'EPCI, pourra également participer « toute autre partie intéressée ».

Nous vous remercions par avance pour votre participation personnelle ou celle de votre représentant que vous voudrez bien nous confirmer expressément, ainsi que les personnes que vous souhaitez voir participer à ce Comité, dans les limites fixées par la loi, en contactant Monsieur Raphaël Moutault, Chargé de relations territoriales, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [raphael.moutault@tse.energy](mailto:raphael.moutault@tse.energy), ou par téléphone au 06.58.22.26.72.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments distingués.

Mickaël MAIRAND  
Directeur de l'agence du Mans

TSE SAS  
Atlantis 2 – 55 Allée Pierre Ziller – 06560 VALBONNE  
SAS au capital de 3 252 497,58 Euros  
SIRET 819 466 756 00023 – APE 7112B – FR76819466756

DESTINATAIRE  
Mairie de Mouais  
À l'attention de Monsieur le Maire  
5 rue de la Mairie  
44590 MOUAIS

LA POSTE  
Numéro de l'envoi : 1A 209 259 8499 5

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR  
GRAND-FOUGERAY  
TSE  
Morgane GERAY  
5 bis Boulevard Louis Leprince Ringuet  
72000 LE MANS

avantages du service suivi :  
- vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
- codes d'accès direct à l'information de distribution :  
- par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (35 € TTC + prix d'un SMS).  
- sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
- par téléphone :  
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
- Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

72000 LE MANS UNIVERSITE PDC1

Date : 08/08/24 Prix : 6,71EUR CRBT : / R1

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservation de ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

En provenance de :  
Mairie de Mouais  
À l'attention de Monsieur le Maire  
5 rue de la Mairie  
44590 MOUAIS

LA POSTE  
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 209 259 8499 5

GRAND-FOUGERAY  
TSE  
Morgane GERAY  
5 bis Boulevard Louis Leprince Ringuet  
72000 LE MANS

Présenté / Avisé le : 12/08/24  
Distribué le : 12/08/24

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

Signature : [Signature]  
Mairie de Mouais  
Loire-Atlantique

Renvoyer à FRAB

# Annexe

## Comité de projet

**AR 2 B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

**Maitre d'ouvrage**  
GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



### Convocations et Accusés de réception



TSE LE MANS  
5 bis boulevard Louis Leprince Ringuet  
Immeuble Le Ganymède  
72000 LE MANS

Mairie de Pierric  
À l'attention de Monsieur le Maire  
1 place de la Mairie  
44290 PIERRIC

Au Mans, le 8 août 2024

**Objet :** Comité de projet photovoltaïque de Grand-Fougeray  
⇒ Par lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 209 162 4287 5

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à la réunion du Comité de projet de Grand-Fougeray, Comité instauré par la loi "APER" n° 2023-175 du 10 mars 2023. Le nouvel article L. 211-9 du code de l'énergie a créé une nouvelle procédure, à la charge des porteurs de projets de production d'énergie renouvelable. Ce dernier doit organiser, avant toute autorisation administrative, si ledit projet n'est pas situé dans une "zone d'accélération", « un comité de projet, à ses frais. Ce comité de projet inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes ».

L'article R. 211-5 du code de l'énergie dispose que « le comité de projet prévu à l'article L. 211-9 assure une concertation préalable des parties prenantes mentionnées à l'article R. 211-7 sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables ».

Dès lors, nous vous invitons à participer à cette réunion qui aura lieu le **mardi 10 septembre 2024**, à la mairie de la commune de Grand-Fougeray, de 14h00 à 15h30.

Peuvent également participer au Comité de projet, sur invitation d'un membre du Comité :

- Le préfet ou son représentant ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport concerné.

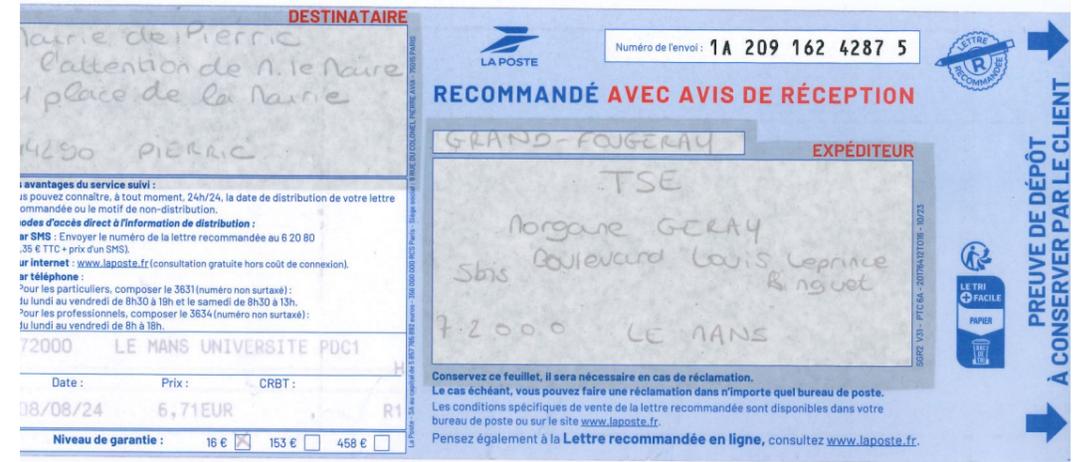
Enfin, à la demande du porteur de projet, des communes d'implantation, ou de l'EPCI, pourra également participer « toute autre partie intéressée ».

Nous vous remercions par avance pour votre participation personnelle ou celle de votre représentant que vous voudrez bien nous confirmer expressément, ainsi que les personnes que vous souhaitez voir participer à ce Comité, dans les limites fixées par la loi, en contactant Monsieur Raphaël Moutault, Chargé de relations territoriales, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [raphael.moutault@tse.energy](mailto:raphael.moutault@tse.energy), ou par téléphone au 06.58.22.26.72.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments distingués.

Mickaël MAIRAND  
Directeur de l'agence du Mans

TSE SAS  
Atlantis 2 – 55 Allée Pierre Ziller – 06560 VALBONNE  
SAS au capital de 3 252 497,58 Euros  
SIRET 819 466 756 00023 – APE 7112B – FR76819466756



# Annexe

## Comité de projet

**AR 2 B**  
**Bruno BERTRAND**  
ARCHITECTE DPLG  
7 Rue des CARMES  
82 000 MONTAUBAN  
Tel : 06.18.16.67.05  
Siret : 51520985  
Mail : Ar2b.82@gmail.com  
N° Ordre : 075321

### Maitre d'ouvrage

GRAND FOUGERAY PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2- Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Tel : 06.63.38.32.16  
Mail : anne-caroline.demoulins@tse.energy



## Convocations et Accusés de réception



TSE LE MANS  
5 bis boulevard Louis Leprince Ringuet  
Immeuble Le Ganymède  
72000 LE MANS

Mairie de Sainte-Anne-sur-Vilaine  
À l'attention de Monsieur le Maire  
1 place de l'Eglise  
35390 SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE

Au Mans, le 8 août 2024

**Objet :** Comité de projet photovoltaïque de Grand-Fougeray

⇒ Par lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 209 162 4288 2

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à la réunion du Comité de projet de Grand-Fougeray, Comité instauré par la loi "APER" n° 2023-175 du 10 mars 2023. Le nouvel article L. 211-9 du code de l'énergie a créé une nouvelle procédure, à la charge des porteurs de projets de production d'énergie renouvelable. Ce dernier doit organiser, avant toute autorisation administrative, si ledit projet n'est pas situé dans une "zone d'accélération", « un comité de projet, à ses frais. Ce comité de projet inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes ».

L'article R. 211-5 du code de l'énergie dispose que « le comité de projet prévu à l'article L. 211-9 assure une concertation préalable des parties prenantes mentionnées à l'article R. 211-7 sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables ».

Dès lors, nous vous invitons à participer à cette réunion qui aura lieu le mardi 10 septembre 2024, à la mairie de la commune de Grand-Fougeray, de 14h00 à 15h30.

Peuvent également participer au Comité de projet, sur invitation d'un membre du Comité :

- Le préfet ou son représentant ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné ;
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport concerné.

Enfin, à la demande du porteur de projet, des communes d'implantation, ou de l'EPCI, pourra également participer « toute autre partie intéressée ».

Nous vous remercions par avance pour votre participation personnelle ou celle de votre représentant que vous voudrez bien nous confirmer expressément, ainsi que les personnes que vous souhaitez voir participer à ce Comité, dans les limites fixées par la loi, en contactant Monsieur Raphaël Moutault, Chargé de relations territoriales, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [raphael.moutault@tse.energy](mailto:raphael.moutault@tse.energy), ou par téléphone au 06.58.22.26.72.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments distingués.

Mickaël MAIRAND  
Directeur de l'agence du Mans

TSE SAS  
Atlantis 2 – 55 Allée Pierre Ziller – 06560 VALBONNE  
SAS au capital de 3 252 497,58 Euros  
SIRET 819 466 756 00023 – APE 7112B – FR76819466756

